

MEMORIAL

**Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg**

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1367**24 décembre 2003****SOMMAIRE**

Alpha Re S.A., Luxembourg	65607	Lagfin S.A., Luxembourg	65613
Alter Ego S.A., Luxembourg	65587	Less S.A., Luxembourg	65611
Alter Ego S.A., Luxembourg	65588	Lewis Holdings S.A., Luxembourg	65612
Beltrame International S.A., Luxembourg	65610	LSFB-KEB Capital Investments, S.à r.l., Luxem- bourg	65597
Besycoclam S.A., Strassen	65613	Newvalux S.A., Luxembourg	65612
Brenntag S.A., Munsbach	65598	Newvalux S.A., Luxembourg	65616
C.E.E.C. S.A., Compagnie Européenne d'Etudes et de Conseil, Alzingen	65614	North Life, S.à r.l., Niederfeulen	65616
Coinvest Luxembourg S.A.H., Luxembourg	65596	Nouvelle Photokalliste, S.à r.l., Luxembourg	65610
Coinvest Luxembourg S.A.H., Luxembourg	65597	Nouvelle Photokalliste, S.à r.l., Luxembourg	65610
Confectionary Investment Cie, S.à r.l., Luxem- bourg	65605	Ollean S.A., Mondorf-les-Bains	65570
Confectionary Investment Cie, S.à r.l., Luxem- bourg	65605	Papa e Citu, S.à r.l., Grosbous	65606
Creyf's Technics S.A., Rodange	65609	Parthenon International S.A., Differdange	65576
Delta Re S.A., Luxembourg	65608	Passage Fitness First Luxembourg S.A., Sand- weiler	65609
Diamond Europe S.A., Luxembourg	65615	Peralva, S.à r.l., Luxembourg	65613
Diritherm S.A., Troisvierges	65606	Pfizer Luxembourg, S.à r.l., Strassen	65580
Diritherm S.A., Troisvierges	65606	Pfizer Shareholdings Intermediate, S.à r.l., Stras- sen	65583
Emetex S.A., Luxembourg	65609	Protém S.A., Luxembourg	65613
Estman Capital S.A., Luxembourg	65611	Quid Novi S.A., Luxembourg	65608
Euro-Becking S.A., Alzingen	65615	Sa.Ro.Mi. S.A., Luxembourg	65607
Euroforme S.A., Weiswampach	65605	Sa.Ro.Mi. S.A., Luxembourg	65609
Excellux, S.à r.l., Weiswampach	65589	Sanoga Chauffage, S.à r.l., Schifflange	65611
FINECO, Financière d'Etudes et de Constructions S.A., Luxembourg	65606	Séminaire Investissement S.A., Luxembourg	65616
Fin-Select S.A., Strassen	65589	Semper Fidelis, S.à r.l., Luxembourg	65594
G.R.H. Management Luxembourg S.A., Bertrange	65616	Semper Fidelis, S.à r.l., Luxembourg	65595
Gamma Re, Luxembourg	65608	Shiraz S.A., Luxembourg	65607
Immobilière Espace Kirchberg A S.A., Luxem- bourg	65615	Sinice S.A., Luxembourg	65611
Immobilière Espace Kirchberg D S.A., Luxem- bourg	65614	Stintec S.A., Luxembourg	65614
Intellicom Management S.A., Beckerich	65579	Sydney Partners S.A. Holding, Luxembourg	65586
Intellicom Management S.A., Beckerich	65580	Sydney Partners S.A. Holding, Luxembourg	65587
International Publishing & Promotors S.A., Luxem- bourg	65610	TCH Holding, S.à r.l., Luxembourg	65572
Jet Discount, S.à r.l., Rombach-Martelange	65583	V.L.G. International S.A., Luxembourg	65610
L.J.D. S.A., Strassen	65612	Valmar Lux S.C.I., Luxembourg	65592
L.J.D. S.A., Strassen	65612	Waste Paper Recycling S.A., Luxembourg	65593
		Waste Paper Recycling S.A., Luxembourg	65593
		Waste Paper Recycling S.A., Luxembourg	65593
		WSP Investment S.A.H., Strassen	65595
		WSP Investment S.A.H., Strassen	65595

OLLEAN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5610 Mondorf-les-Bains, 1, avenue des Bains.
R. C. Luxembourg B 97.128.

STATUTS

L'an deux mille trois, le vingt novembre.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven.

Ont comparu:

1. Monsieur Claude Bitu, employé privé, né le 1^{er} décembre 1959 à Asnières (F), demeurant à L-5610 Mondorf-les-Bains, 1, avenue des Bains, résidence Octave Alvisse

2. Monsieur Bernard Moreau, directeur de sociétés, né le 1^{er} mars 1965 à Uckange (F) demeurant à F-57000 Metz, 4b, rue de la Pierre Hardie.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentaire d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux:

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme, sous la dénomination de OLLEAN S.A.

Art. 2. Le siège social est établi à Mondorf-les-Bains.

Il peut être transféré dans tout autre endroit de la commune du siège social par une décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Au cas où le conseil d'administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège ou entre ce siège et l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer temporairement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise. Pareilles mesures temporaires seront prises et portées à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la Société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet la prise d'intérêts sous quelque forme que ce soit dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription et toute autre manière ainsi que l'aliénation par vente, échange ou toute autre manière de toutes valeurs mobilières et de toutes espèces, l'administration, la supervision et le développement de ces intérêts.

La société pourra prendre part à l'établissement et au développement de toute entreprise industrielle ou commerciale et pourra prêter son assistance à pareille entreprise au moyen de prêts, de garanties ou autrement.

Elle pourra prêter ou emprunter, émettre des obligations et autres reconnaissances de dettes.

La société peut réaliser toutes opérations mobilières, immobilières, financières ou industrielles, commerciales ou civiles, liées directement ou indirectement à son objet social.

Elle peut réaliser son objet directement ou indirectement en nom propre ou pour compte de tiers, seule ou en association en effectuant toute opération de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

D'une façon générale, la société pourra exercer toutes activités généralement quelconques qui pourraient paraître nécessaires à l'accomplissement ou au développement de son objet social.

Art. 5. Le capital social de la société est fixé à trente et un mille euro (EUR 31.000,-) représenté par mille (1.000) actions d'une valeur nominale de trente et un euro (EUR 31,-) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La société peut, dans la mesure où et aux conditions auxquelles la loi le permet, racheter ses propres actions.

Administration - Surveillance

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement.

Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Art. 8. Le conseil d'administration désigne parmi ses membres un président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex ou télécopie, étant admis.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopie.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Art. 9. Le Conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Art. 10. La société se trouve engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs ou par la signature individuelle de l'administrateur-délégué.

Art. 11. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six années, rééligibles et toujours révocables.

Année sociale - Assemblée générale

Art. 12. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de la même année.

Art. 13. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires, lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et lorsqu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 14. L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la société.

Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Art. 15. L'assemblée générale décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Art. 16. L'assemblée générale annuelle se tiendra de plein droit le premier lundi du mois de juin à 11 heures au siège social ou à tout autre endroit de la commune du siège social à désigner par les convocations.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 17. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2004.

2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en l'an 2005.

Souscription - Libération

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les comparants préqualifiés déclarent souscrire les actions comme suit:

1.- Monsieur Claude Bitu, prénommé, cinq cents actions	500
2.- Monsieur Bernard Moreau, prénommé, cinq cents actions	500
Total:	<u>1.000</u>

Toutes les actions ont été libérées à concurrence de 25% par des versements en espèces de sorte que la somme de sept mille sept cent cinquante euro (EUR 7.750,-) se trouve maintenant à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à mille cinq cents euro (1.500,-).

Assemblée générale extraordinaire

Les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital souscrit, se considérant comme dûment convoqués, se sont ensuite constitués en assemblée générale extraordinaire. Après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires à un (1).

1. Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:

a) Monsieur Claude Bitu, prénommé.

b) Monsieur Bernard Moreau, prénommé.

c) Maître Christian-Charles Lauer, avocat à la Cour, né le 31 janvier 1968 à Luxembourg, demeurant à L-1628 Luxembourg, 27, rue des Glacis

3.- Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes:

GMS S.A., inscrite au registre de commerce sous le numéro B 77.350, ayant son siège social à L-2163 Luxembourg, 32, avenue Monterey.

4. Les mandats des administrateurs et commissaire aux comptes seront de six années et prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an deux mille neuf.

5. Le siège social est fixé à l'adresse suivante: L-5610 Mondorf-les-Bains, 1, avenue des Bains, résidence Octave Alvisse.

Dont acte, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Bitu, Moreau, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 27 novembre 2003, vol. 141S, fol. 45, case 12. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée à la société, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 28 novembre 2003.

P. Bettingen.

(079893.3/202/147) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2003.

TCH HOLDING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 97.140.

—
STATUTES

In the year two thousand three, on the fourteenth day of November.

Before Us, M^e Paul Bettingen, notary residing in Niederanven, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Mr Vladimir Tchijevski, engineer, residing in L-8031 Strassen, 11, rue du Parc,

duly represented by Mr Pierre Lentz, licencié en sciences économiques, with professional address in L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire

by virtue of a proxy dated October 15, 2003,

Said proxy, signed ne varietur by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, acting in the above stated capacities, has drawn up the following articles of a limited liability company to be incorporated.

Art. 1. A limited liability company is hereby formed, that will be governed by these articles and by the relevant legislation.

The name of the company is TCH HOLDING, S.à r.l.

Art. 2. The registered office is established in Luxembourg-City.

It may be transferred to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg by collective decision of the associates.

Art. 3. The company is established for an unlimited period.

Art. 4. The purposes for which the company is formed are all transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprises in whatever form, as well as the administration, the management, the control and the development of such participating interests.

The company may particularly use its funds for the setting-up, the management, the development and the disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, participate in the creation, the development and the control of any enterprise, acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatever, any type of securities and patents, realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have developed these securities and patents, grant to the companies in which it has participating interests any support, loans, advances or guarantees.

The company may take any measure to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purposes and which are liable to promote their development or extension, within the limits established by the law of July 31, 1929.

Art. 5. The share capital of the company is fixed at EUR 60,000 (sixty thousand Euro) divided into 600 (six hundred) shares with a nominal value of EUR 100 (one hundred Euro) each, entirely subscribed by the sole associate, Mr Vladimir Tchijevski, prenamed.

All the shares have been entirely paid up in cash, so that the company has now at its disposal the sum of EUR 60,000 (sixty thousand Euro) as was certified to the notary executing this deed.

Art. 6. The capital may be increased or reduced at any time as laid down in article 199 of the law concerning Commercial Companies.

Art. 7. Each share entitles its owner to a proportional right in the company's assets and profits.

Art. 8. Shares are freely transferable among associates. The share transfer inter vivos to non-associates is subject to the consent of at least seventy-five percent of the associates' general meeting or of at least seventy-five percent of the company's capital. In the case of the death of an associate, the share transfer to non-associates is subject to the consent of no less than seventy-five percent of the votes of the surviving associates. In any event the remaining associates have a preemption right which has to be exercised within thirty days from the refusal of transfer to a non-associate.

Art. 9. The company will not be dissolved by death, interdiction, bankruptcy or insolvency of one of the associates.

Art. 10. For no reason and in no case, the heirs, creditors or other rightful claimants of the associates are allowed to pursue the sealing of property or documents of the company.

Art. 11. The company will be managed by one or several managers who need not to be associates and who are appointed by the general meeting of associates.

Towards third parties, the company is validly bound by the sole signature of the sole manager or of one of the managers.

Art. 12. In the execution of their mandate, the managers are not held personally responsible. As agents of the company, they are responsible for the correct performance of their duties.

Art. 13. Every associate may take part in the collective decisions. He has a number of votes equal to the number of shares he owns and may validly act at the meetings through a special proxy.

Art. 14. Collective decisions are only valid if they are adopted by the associates representing more than half of the capital. However, decisions concerning the amendment of the Articles of Incorporation are taken by a majority of the associates representing three quarters of the capital.

Art. 15. The business year begins on January 1st and ends on December 31st of each year.

Art. 16. Every year on December 31st, the annual accounts are drawn up by the managers.

Art. 17. The financial statements are at the disposal of the associates at the registered office of the company.

Art. 18. At least 5% of the net profit for the financial year have to be allocated to the legal reserve fund. Such contribution will cease to be compulsory when the reserve fund reaches 10% of the subscribed capital.

The remaining balance is at the disposal of the associates.

Art. 19. The company may be dissolved by a decision of the general meeting voting with the same quorum as for the amendment of the Articles of Incorporation.

Should the company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators who need not to be associates and who are appointed by the general meeting which will specify their powers and remuneration.

Art. 20. If, and as long as one associate holds all the shares, the company shall exist as a single shareholder company, pursuant to article 179 (2) of the law on Commercial Companies; in this case, articles 200-1 and 200-2, among others, of the same law are applicable.

Art. 21. For anything not dealt with in the present Articles of Incorporation, the associates refer to the relevant legislation.

Transitory disposition

The first financial year begins on the date of incorporation of the company and ends on December 31st 2004.

Verification

The notary executing this deed declares that the conditions fixed in art. 183 of the law on Commercial Companies of September 18, 1933 have been fulfilled.

Expenses

The amount of the expenses for which the company is liable as a result of its incorporation is approximately fixed at two thousand euros (EUR 2,000.-)

Resolutions of the sole associate

The sole associate, prenamed, represented as above-mentioned, representing the whole of the share capital, passed the following resolutions:

First resolution

Is appointed manager for an undetermined period with the powers indicated in article 11 of the Articles of Incorporation:

- Mr Vladimir Tchijevski, engineer, born in Kamensk-Uralsky, (Russia), on May 17, 1959, residing in L-8031 Strassen, rue du Parc 11.

The manager may appoint agents, fix their powers, competences and dismiss them.

Second resolution

The company's registered office is located at L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by an French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the person appearing, whom is known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, said person appearing signed together with us, Notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède

L'an deux mille trois, le quatorze novembre.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Vladimir Tchijevski, ingénieur, demeurant à L-8031 Strassen, 11, rue du Parc, ici représenté par Monsieur Pierre Lentz, licencié en sciences économiques, demeurant professionnellement à Luxembourg, 5, boulevard de la Foire

spécialement mandaté à cet effet par procuration en date du 15 octobre 2003.

La prédite procuration, paraphée ne varietur par tous les comparants et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes avec lesquelles elle sera soumise à la formalité de l'enregistrement.

Lequel comparant, ès qualités qu'il agit, a prié le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée à constituer.

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée qui sera régie par les présents statuts et les dispositions légales.

La société prend la dénomination de TCH HOLDING, S.à r.l.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg-Ville.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision des associés.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui le favorisent, en restant toutefois dans les limites de la loi du 31 juillet 1929.

Art. 5. Le capital social est fixé à EUR 60.000 (soixante mille euros) représenté par 600 (six cents) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 100 (cent euros) chacune, entièrement souscrites par l'associé unique, Monsieur Vladimir Tchijevski, ingénieur, demeurant à L-8031 Strassen, 11, rue du Parc.

Toutes les parts ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de EUR 60.000 (soixante mille euros) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, preuve en ayant été donnée au notaire instrumentant.

Art. 6. Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou réduit dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 7. Chaque part donne droit à une fraction proportionnelle de l'actif social et des bénéfices.

Art. 8. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément donné à la majorité des trois quarts des voix en assemblée générale ou autrement, par les associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants. En toute hypothèse, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer endéans trente jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé.

Art. 9. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Art. 10. Les héritiers, créanciers ou autres ayants droit ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

Art. 11. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés par l'assemblée générale des associés.

Vis-à-vis des tiers, la société est valablement engagée par la signature unique du ou des gérants.

Art. 12. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 13. Chaque associé peut participer aux décisions collectives. Il a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 14. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Art. 15. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 16. Chaque année, le trente et un décembre, la gérance établit les comptes annuels.

Art. 17. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication des comptes annuels.

Art. 18. Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé 5% au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint 10% du capital social.

Le solde est à la disposition des associés.

Art. 19. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leur rémunération.

Art. 20. Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, la société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi sur les sociétés commerciales; dans cette éventualité, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont d'application.

Art. 21. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine le 31 décembre 2004.

Constatation

Le notaire instrumentaire a constaté que les conditions prévues par l'article 183 des lois sur les sociétés (loi du 18 septembre 1933) se trouvent remplies.

Evaluation

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ deux mille euros (EUR 2.000,-).

Resolutions de l'associé unique

L'associé unique prénommé, représenté comme dit ci-avant, représentant l'intégralité du capital social a pris, les résolutions suivantes:

Première résolution

Est appelé aux fonctions de gérant pour une durée indéterminée avec les pouvoirs définis à l'article 11 des statuts:
- Monsieur Vladimir Tchijevski, ingénieur, né à Kamensk-Uralsky (Russie), le 17 mai 1959, demeurant à L-8031 Stras-sen, 113, rue du Parc.

Il pourra nommer des agents, fixer leurs pouvoirs et attributions et les révoquer.

Deuxième résolution

Le siège social de la société est fixé à L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française, à la requête des mêmes personnes et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par noms, prénoms, états et demeures, les comparants ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Lentz, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 26 novembre 2003, vol. 141S, fol. 43, case 4. – Reçu 600 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Senningerberg, le 1^{er} décembre 2003. P. Bettingen.

(079945.3/202/206) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2003.

PARTHENON INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4660 Differdange, 11-15, rue Michel Rodange.
R. C. Luxembourg B 97.141.

—
STATUTS

L'an deux mille trois, le vingt et un novembre.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven.

Ont comparu:

1. La société PARC DE GERLACHE S.A., établie et ayant son siège social à L-4660 Differdange, 11-15, rue Michel Rodange, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous la section B numéro 43.773, ici représentée par son administrateur-délégué, Monsieur René R. Cillien, administrateur de sociétés, demeurant à L-6925 Flaxweiler, 19, rue Gehschelt, et

2. Madame Denise Becker, administratrice, née à Dudelange, le 15 juillet 1969, demeurant à L-6925 Flaxweiler, 19, rue Gehschelt.

Lesquels comparants, aux termes de la capacité avec laquelle ils agissent, ont requis le notaire instrumentaire d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux:

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Il est formé entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société anonyme, sous la dénomination de PARTHENON INTERNATIONAL S.A.

Art. 2. Le siège social est établi à Differdange.

Il peut être créé, par simple décision du Conseil d'Administration, des succursales ou bureaux tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet la prise d'intérêts sous quelque forme que ce soit dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription et toute autre manière ainsi que l'aliénation par vente, échange ou toute autre manière de toutes valeurs mobilières et de toutes espèces, l'administration, la supervision et le développement de ces intérêts. La société pourra prendre part à l'établissement et au développement de toute entreprise industrielle ou commerciale et pourra prêter son assistance à pareille entreprise au moyen de prêts, de garanties ou autrement. Elle pourra prêter ou emprunter, émettre des obligations et autres reconnaissances de dettes.

La société pourra avoir des licences et accorder des sous-licences de marque.

La société peut réaliser toutes opérations mobilières, immobilières, financières ou industrielles, commerciales ou civiles, liées directement ou indirectement à son objet social.

Elle peut réaliser son objet directement ou indirectement en nom propre ou pour compte de tiers, seule ou en association en effectuant toute opération de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

D'une façon générale, la société pourra exercer toutes activités généralement quelconques qui pourraient paraître nécessaires à l'accomplissement ou au développement de son objet social.

Art. 5. Le capital souscrit de la société est fixé à 33.000,- EUR (trente-trois mille euros) représenté par trente-trois (33) actions d'une valeur nominale de 1.000,- EUR (mille euros) chacune.

Le conseil d'administration est autorisé à augmenter le capital social pour le porter de son montant actuel de 33.000,- EUR (trente-trois mille euros) à 100.000,- EUR (cent mille euros) par la création et l'émission de soixante-sept (67) actions d'une valeur nominale de 1.000,- EUR (mille euros) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

En conséquence, le conseil d'administration est autorisé à:

- augmenter le capital social en une ou plusieurs fois, par tranches successives ou encore par émission continue d'actions pour la conversion d'obligations convertibles en actions représentant le capital social;

- supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires existants pour la conversion, dans les limites du capital autorisé, des obligations convertibles;

En aucun cas des actions fractionnées ne peuvent être émises lors de la conversion. Chaque fraction d'action à laquelle le détenteur de l'obligation convertible aurait droit, devra être arrondie vers le bas à l'action immédiatement inférieure.

De plus, le conseil d'administration est autorisé à offrir des obligations convertibles, sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payable en quelque monnaie que ce soit.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toute autre condition y ayant trait.

Ces autorisations sont valables pour une période de cinq ans à partir de la publication au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations des présents statuts.

A la suite de chaque augmentation de capital réalisée dans le cadre du capital autorisé, et dûment constatée dans les formes légales, le premier alinéa de cet article sera modifié de manière à correspondre à l'augmentation intervenue; cette modification sera constatée dans la forme authentique par le conseil d'administration ou par toute autre personne qu'il aura mandatée à ses fins.

Le capital souscrit et le capital autorisé de la Société pourront être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts sauf que le droit préférentiel de souscription des actionnaires quant à l'émission d'actions nouvelles doit être respecté en toutes circonstances, même en cas d'apport en nature.

La Société pourra, aux termes et conditions prévus par la loi, racheter ses propres actions.

Administration - Surveillance

Art. 6. La société est administrée par un Conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et la durée de leur mandat, qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et révocables à tout moment.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le Conseil d'Administration ou les actionnaires peuvent nommer un administrateur-délégué. Le Conseil d'Administration se réunit sur la convocation de son administrateur-délégué, à son défaut, de deux administrateurs. En cas d'absence de l'administrateur-délégué, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex ou téléfax, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou téléfax.

Les décisions du Conseil d'Administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Art. 8. Les procès-verbaux des séances du Conseil d'Administration sont signés par les membres présents aux séances. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux, à produire en justice ou ailleurs, sont signés par le président ou deux administrateurs.

Art. 9. Le Conseil jouit des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et pour effectuer les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social.

Tout ce qui n'est pas expressément réservé à l'assemblée générale par la loi ou par les statuts est de la compétence du Conseil d'Administration.

Art. 10. Le Conseil d'Administration peut déléguer ses pouvoirs pour la gestion journalière soit à des administrateurs, soit à des tierces personnes, qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires de la société, sous observation des dispositions de l'article 60 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Le Conseil peut également conférer tous mandats spéciaux, par procuration authentique ou sous signatures privées.

Art. 11. La société se trouve engagée en toutes circonstances soit par la signature individuelle de l'administrateur-délégué soit par les signatures conjointes de deux administrateurs, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le Conseil d'Administration en vertu de l'article 10 des statuts. Le conseil d'administration aura le pouvoir de nommer son président.

Art. 12. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six années, rééligibles et toujours révocables.

Assemblée générale

Art. 13. L'assemblée générale régulièrement constituée représente l'universalité des actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier les actes qui intéressent la société.

Art. 14. L'assemblée générale statutaire se réunit au siège social ou à tout autre endroit de la commune du siège social indiqué dans les convocations, le premier vendredi du mois de mai à 17.00 heures.

Si ce jour est férié, l'assemblée est reportée au premier jour ouvrable suivant.

Les assemblées générales pourront se tenir en pays étranger chaque fois que se produiront des circonstances de force majeure qui seront souverainement appréciées par le Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration fixera les conditions requises pour prendre part aux assemblées générales.

Art. 15. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales.

Chaque fois que les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour soumis à leur délibération, l'assemblée générale peut avoir lieu sans convocation préalable.

Tout actionnaire aura le droit de vote en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 16. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Art. 17. Le bénéfice net est affecté à concurrence de cinq pour cent à la formation ou à l'alimentation du fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteint dix pour cent du capital nominal.

L'assemblée générale décide souverainement de l'affectation du solde. Les dividendes éventuellement attribués sont payés aux endroits et aux époques déterminés par le Conseil d'Administration. L'assemblée générale peut autoriser le Conseil d'Administration à payer des dividendes en toute autre monnaie que celle dans laquelle le bilan est dressé et à déterminer souverainement le taux de conversion du dividende dans la monnaie du paiement effectif.

Le Conseil d'Administration est autorisé à effectuer la distribution d'acomptes sur dividendes en observant les prescriptions légales alors en vigueur.

La société peut racheter ses propres titres moyennant ses réserves libres, en respectant les conditions prévues par la loi. Aussi longtemps que la société détient ces titres en portefeuille ils sont dépouillés de leur droit aux dividendes.

Dissolution - Liquidation

Art. 18. La société peut en tout temps être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'opérera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Dispositions générales

La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2004.
- 2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en l'an 2005.

Souscription - Libération

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les comparants préqualifiés déclarent souscrire les actions comme suit:

1. La société PARC DE GERLACHE S.A., trente-deux actions	32 actions
2. Mme Denise Becker, une action	1 action
Total: trente-trois actions	33 actions

Toutes les actions ont été entièrement libérées par des versements en espèces de sorte que la somme de trente-trois mille euros (33.000,- EUR) se trouve maintenant à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à mille cinq cents euros (1.500,- EUR).

Les comparants à l'acte sont cependant solidairement tenus vis-à-vis du notaire pour paiement de ces frais.

Assemblée générale extraordinaire

Les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital souscrit, se considérant comme dûment convoqués, se sont ensuite constitués en assemblée générale extraordinaire. Après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires à un (1).
2. Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:
 - a) La société PARC DE GERLACHE S.A., ayant son siège social à L-4660 Differdange, 11-15, rue Michel Rodange, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous la section B numéro 43.773.
 - b) Madame Denise Becker, administratrice, née à Dudelange, le 15 juillet 1969, demeurant à L-6925 Flaxweiler, 19, rue Gehschelt.
 - c) Monsieur René R. Cillien, administrateur de société, né à Esch-sur-Alzette, le 11 mai 1951, demeurant à L-6925 Flaxweiler, 19, rue Gehschelt.

3. Est appelé aux fonctions d'administrateur-délégué:

Monsieur René R. Cillien, préqualifié.

La société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature seule de l'administrateur-délégué, respectivement par la signature conjointe de deux administrateurs.

4. Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes:

La société à responsabilité limitée CILLIEN CONSULTING, ayant son siège social à L-6925 Flaxweiler, 19, rue Gehschelt, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous la section B numéro 86.180.

5. Les mandats des administrateurs, administrateur-délégué et commissaire aux comptes seront de six années et prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an deux mille neuf.

6. Le siège social est fixé à l'adresse suivante: L-4660 Differdange, 11-15, rue Michel Rodange, Parc de Gerlache.

Dont acte, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Cillien, Becker, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 26 novembre 2003, vol. 141S, fol. 43, case 10. – Reçu 330 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 27 novembre 2003.

P. Bettingen.

(079947.3/202/195) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2003.

INTELLICOM MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8521 Beckerich, 27, rue de Hovelange.

R. C. Diekirch B 95.291.

L'an deux mille trois, le dix novembre.

Par-devant Maître Urbain Tholl, notaire de résidence à Mersch.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société anonyme INTELLICOM MANAGEMENT S.A., ayant son siège social à Useldange, 18, rue de la Gare,

constituée originellement sous la dénomination de BEACH CLUB LUXEMBOURG S.A. aux termes d'un acte reçu par le notaire Alex Weber, de résidence à Bascharage, en date du 23 novembre 1995, publié au Mémorial C numéro 74 de 1996 et dont les statuts ont été modifiés à différentes reprises et pour la dernière fois aux termes d'un acte reçu par ledit notaire Weber en date du 12 octobre 2001, publié au Mémorial C numéro 313 de 2002.

L'assemblée est présidée par Madame Joëlle Wurth, comptable, demeurant à Useldange, qui désigne comme secrétaire Madame Cindy Counhaye, employée privée, demeurant à B-Messancy.

L'assemblée élit comme scrutateur Madame Christine Noël, clerc de notaire, demeurant à B-Morhet.

Le bureau ainsi constitué, le président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

I.- Les actionnaires présents et/ou représentés ainsi que le nombre des actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le bureau de l'assemblée et le notaire instrumentant.

La liste de présence restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Il résulte de la liste de présence que toutes les mille (1.000) actions représentant l'intégralité du capital social sont présentes ou représentées à l'assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

1. Transfert du siège social, avec modification afférente de la première phrase de l'article 2 des statuts.

2. Révocation d'un administrateur avec nomination d'un nouvel administrateur.

L'assemblée, ayant approuvé les déclarations qui précèdent, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de transférer le siège de la société de Useldange à L-8521 Beckerich, 27, rue de Hovelange.

En conséquence la première phrase de l'article 2 des statuts aura désormais la teneur suivante:

«Le siège social est établi à Beckerich.»

Et dans la version anglaise, ce sera:

«The registered office of the corporation is established in Beckerich.»

Deuxième résolution

L'assemblée décide de révoquer Mademoiselle Laurence Stock de son poste d'administrateur et de lui donner pleine et entière décharge pour sa mission. Elle nomme comme nouvel administrateur pour une durée de six ans, Monsieur Menno Dellisse, administrateur de sociétés, demeurant à B-1060 Saint-Gilles, 54/1, Amazonestraat.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée.

Frais

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef des présentes à environ neuf cents (€ 900,-) euros.

Dont acte, fait et passé à Mersch, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms, états et demeures ils ont signé les présentes avec le notaire.

Signé: Wurth, Counhaye, Noël, U. Tholl.

Enregistré à Mersch, le 11 novembre 2003, vol. 425, fol. 84, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 2 décembre 2003.

U. Tholl.

(903110.3/232/49) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 5 décembre 2003.

INTELLICOM MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8521 Beckerich, 27, rue de Hovelange.
R. C. Diekirch B 95.291.

Statuts coordonnés suivant acte du 10 novembre 2003, reçu par M^e Urbain Tholl, de résidence à Mersch, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

U. Tholl.

(903111.3/232/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 5 décembre 2003.

PFIZER LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-8011 Strassen, 283, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 84.125.

In the year two thousand and three, on the twenty-sixth day of November, at 06.30 p.m.
Before us M^e Bettingen, notary residing in Niederanven.

There appeared:

PFIZER SHAREHOLDINGS INTERMEDIATE, S.à r.l., organized under the laws of Luxembourg, having its registered office in 283, route d'Arlon, L-8011 Strassen, Grand Duchy of Luxembourg, registered at the Register of commerce of Luxembourg section B number B 93.997, represented by M^e Alain Steichen, attorney-at-law, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in New York and Luxembourg, on November 25th, 2003.

The prenamed entity, PFIZER SHAREHOLDINGS INTERMEDIATE, S.à r.l., is the sole partner of PFIZER LUXEMBOURG, S.à r.l., («the Company»), having its registered office in 283, route d'Arlon, L-8011 Strassen, Grand Duchy of Luxembourg, registered at the Register of commerce of Luxembourg section B number 84.125,

incorporated on the 3rd of October 2001, published in the Mémorial C, number 302 on 22 February 2002,

The articles of association of the Company having been amended by several deeds of the undersigned notary, and the latest on November 11th, 2003, not yet published in the Mémorial Recueil C.

Which appearing person, acting in its above-mentioned capacities, requested the undersigned notary to draw up as follows:

I.- The agenda of the meeting is the following:

1. Increase of the subscribed share capital of the Company by an amount of five million ninety one thousand nine hundred United States dollars (USD 5,091,900.-) to bring it from its present amount of one billion eight hundred ninety two million seven hundred sixty-three thousand one hundred United States dollars (USD 1,892,763,100.-) to one billion eight hundred ninety seven million eight hundred fifty five thousand United States dollars (USD 1,897,855,000.-) by the creation and the issue of fifty thousand nine hundred nineteen (50,919) new class AB parts having a par value of one hundred United States dollars (USD 100.-) each, having the same rights and obligations as the existing class AB parts, together with total issue premiums of forty six million four hundred ninety three thousand eight hundred fifteen United States dollars (USD 46,493,815.-);

2. Subscription for all the fifty thousand nine hundred nineteen (50,919) new class AB parts by PFIZER SHAREHOLDINGS INTERMEDIATE, S.à r.l., a Luxembourg entity, with registered office at 283, route d'Arlon, L-8011, Grand Duchy of Luxembourg, and paying up of these parts at a total price of five million ninety one thousand nine hundred United States dollars (USD 5,091,900.-) together with total issue premiums of forty six million four hundred ninety three thousand eight hundred fifteen United States dollars (USD 46,493,815.-) by a contribution in kind of one hundred ninety nine (199) shares of PRO RE (LUXEMBOURG) S.A., a regulated reinsurance corporation duly incorporated under the laws of Luxembourg, registered at the Register of Commerce under number B 22.257, having its corporate seat office in 19, rue de Bitbourg, L- 1273 Luxembourg, being 99.5 % of the issued share capital of the said corporation.

3. Amendment of article 5, section 1, paragraphs 1 and 2 of the Company's by-laws so as to reflect the proposed increase of the share capital.

Then, the sole partner takes the following resolutions:

First resolution

The sole partner resolves to increase the subscribed share capital of the Company by an amount of five million ninety one thousand nine hundred United States dollars (USD 5,091,900.-) to bring it from its present amount of one billion eight hundred ninety two million seven hundred sixty-three thousand one hundred United States dollars (USD 1,892,763,100.-) to one billion eight hundred ninety seven million eight hundred fifty five thousand United States dollars (USD 1,897,855,000.-) by the creation and the issue of fifty thousand nine hundred nineteen (50,919) new class AB parts having a par value of one hundred United States dollars (USD 100.-) each, having the same rights and obligations as the existing class AB parts, together with total issue premiums of forty six million four hundred ninety three thousand eight hundred fifteen United States dollars (USD 46,493,815.-);

Second resolution

The sole partner resolves to subscribe for all the fifty thousand nine hundred nineteen (50,919) new class AB parts and to pay them up at a price of five million ninety one thousand nine hundred United States dollars (USD 5,091,900) together with total issue premiums of forty six million four hundred ninety three thousand eight hundred fifteen United States dollars (USD 46,493,815.-) by a contribution in kind of one hundred ninety nine (199) shares of PRO RE (LUXEMBOURG) S.A., a regulated reinsurance corporation duly incorporated under the laws of Luxembourg, registered at

the Register of Commerce under number B 22.257, having its corporate seat office in 19, rue de Bitbourg, L- 1273 Luxembourg, being 99.5 % of the issued share capital of the said corporation.

Third resolution

The sole partner resolves to amend article 5, section 1, paragraphs 1 and 2 of the by-laws of the Company in order to reflect such increase of capital, which now reads as follows:

Art. 5. Section 1. General

The Company has an issued capital of USD 1,897,855,000.- (one billion eight hundred ninety seven million eight hundred fifty five thousand United States dollars) consisting of:

- 10,079,367 (ten million seventy nine thousand three hundred sixty seven) Common/class AB Parts of a par value of one hundred United States Dollars (USD 100.-) per Part and

- 8,899,183 (eight million eight hundred ninety nine thousand one hundred eighty three) Preferred/class C Parts of a par value of one hundred United States Dollars (USD 100.-) per Part

all of which Common/class AB Parts and Preferred/class C Parts have been fully paid up.

In addition to the corporate capital, issue premiums for a total amount of:

- USD 8,895,242,494.- (eight billion eight hundred ninety five million two hundred forty two thousand four hundred ninety four United States dollars) have been paid on the Common/class AB Parts

- USD 448,133,949.- (four hundred forty eight million one hundred thirty three thousand nine hundred forty nine United States dollars) have been paid on the Preferred/class C Parts.

Evaluation and Expenses

Insofar as the Company receiving the 99.5 % of share capital in PRO RE (LUXEMBOURG) S.A., a corporation established in a EU Member State, the Company refers to article 4-2 of the Law of December 29, 1971, which provides for capital tax exemption.

The costs, expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the Company and charged to it by reason of the present deed are estimated at EUR 7,000.- (seven thousand euros).

Nothing else being on the agenda, the meeting is adjourned.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing parties the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing parties, in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary, by their surnames, Christian names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille trois, le vingt-six novembre, à 18.30 heures,
Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven,

A comparu:

PFIZER SHAREHOLDINGS INTERMEDIATE, S.à r.l., une société organisée sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 283, route d'Arlon, L-8011 Strassen, enregistrée au Registre de commerce de Luxembourg sous le numéro B 93.997, représentée par M^e Alain Steichen, avocat à la Cour, résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration spéciale donnée à New York et à Luxembourg le 25 novembre 2003.

La société prénommée, PFIZER SHAREHOLDINGS INTERMEDIATE, S.à r.l., est l'associé unique de PFIZER LUXEMBOURG, S.à r.l., (la «Société»), ayant son siège social au 283, route d'Arlon, L-8011 Strassen, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée au Registre de commerce de Luxembourg section B sous le numéro B 84.125, constituée le 3 octobre 2001, publiée au Mémorial C, numéro 302 du 22 février 2002,

Les statuts de la Société ont été modifiés à plusieurs reprises par le notaire soussigné et, pour la dernière fois, le 11 novembre 2003, non encore publié au Mémorial.

Lequel comparant, ès-qualité qu'il agit, a requis le notaire instrumentaire de documenter ce qui suit:

Ordre du jour:

I.- L'ordre du jour de l'Assemblée est conçu comme suit:

1. Augmentation du capital souscrit de la Société à concurrence de cinq millions quatre-vingt-onze mille neuf cents dollars U.S. (USD 5.091.900,-) pour le porter de son montant actuel de un milliard huit cent quatre-vingt-douze millions sept cent soixante-trois mille cent dollars U.S. (USD 1.892.763.100,-) à un milliard huit cent quatre-vingt dix-sept millions huit cent cinquante-cinq mille dollars U.S. (USD 1.897.855.000,-) par la création et l'émission de cinquante mille neuf cent dix-neuf (50.919) nouvelles parts de classe AB d'une valeur nominale de cent dollars U.S. (USD 100,-) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les parts de classe AB déjà existantes, ensemble avec une prime d'émission de quarante-six millions quatre cent quatre-vingt-treize mille huit cent quinze dollars U.S. (USD 46.493.815,-).

2. Souscription des cinquante mille neuf cent dix-neuf (50.919) nouvelles parts de classe AB par PFIZER SHAREHOLDINGS INTERMEDIATE, S.à r.l., une société luxembourgeoise, ayant son siège social au 283, route d'Arlon, L-8011 Strassen, Grand-Duché de Luxembourg, et libération de ces parts d'un montant total de cinq millions quatre-vingt-onze mille neuf cents dollars U.S. (USD 5.091.900,-) et de la prime d'émission de quarante-six millions quatre cent quatre-vingt-treize mille huit cent quinze dollars U.S. (USD 46.493.815,-) par un apport en nature de cent quatre-vingt-dix-neuf

(199) actions de PRO RE (LUXEMBOURG) SA, une société de réassurance de droit luxembourgeois, enregistrée au Registre de commerce sous le numéro B 22.257, ayant son siège social au 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, représentant 99,5 % du capital social émis de cette entité.

3. Modification de l'article 5 section 1, paragraphes 1 et 2, des statuts de la Société afin de refléter l'augmentation de capital envisagée.

L'associé unique a ensuite pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide d'augmenter le capital souscrit de la Société à concurrence de cinq millions quatre-vingt-onze mille neuf cents dollars U.S. (USD 5.091.900,-) pour le porter de son montant actuel de un milliard huit cent quatre-vingt douze millions sept cent soixante-trois mille cent dollars U.S. (USD 1.892.763.100,-) à un milliard huit cent quatre-vingt dix-sept millions huit cent cinquante-cinq mille dollars U.S. (USD 1.897.855.000,-) par la création et l'émission de cinquante mille neuf cent dix-neuf (50.919) nouvelles parts de classe AB d'une valeur nominale de cent dollars U.S. (USD 100,-) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les parts de classe AB déjà existantes, ensemble avec une prime d'émission de quarante-six millions quatre cent quatre-vingt-treize mille huit cent quinze dollars U.S. (USD 46.493.815).

Deuxième résolution

L'associé unique a déclaré souscrire toutes les cinquante mille neuf cent dix-neuf (50.919) nouvelles parts de classe AB et les payer à un prix total de cinq millions quatre-vingt-onze mille neuf cents dollars U.S. (USD 5.091.900,-) avec une prime d'émission d'un montant total de quarante-six millions quatre cent quatre-vingt-treize mille huit cent quinze dollars U.S. (USD 46.493.815,-) par un apport en nature de cent quatre-vingt-dix-neuf (199) actions de PRO RE (LUXEMBOURG) S.A., une société de réassurance de droit luxembourgeois, enregistrée au Registre de commerce sous le numéro B 22.257, ayant son siège social au 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, représentant 99,5% du capital social émis de cette entité.

Troisième résolution

L'associé unique décide de modifier l'article 5, section 1, paragraphes 1 et 2 des statuts de la Société pour refléter cette augmentation de capital et leur donner la teneur suivante:

Art. 5. Section 1. Généralités

La Société a un capital souscrit de un milliard huit cent quatre-vingt-dix-sept millions huit cent cinquante-cinq mille dollars US (USD 1.897.855.000,-) représenté par:

- dix millions soixante-dix-neuf mille trois cent soixante-sept (10.079.367) Parts Ordinaires de classe AB ayant chacune une valeur nominale de cent dollars US (USD 100,-)

et

- huit millions huit cent quatre-vingt-dix-neuf mille cent quatre-vingt-trois (8.899.183) Parts Privilégiées de classe C ayant chacune une valeur nominale de cent dollars US (USD 100,-)

toutes les parts tant les Parts Ordinaires de classe AB que les Parts Privilégiées de classe C ayant été intégralement libérées.

En plus du capital social, des primes d'émission de:

- huit milliards huit cent quatre-vingt quinze millions deux cent quarante-deux mille quatre cent quatre-vingt-quatorze Dollars US (USD 8.895.242.494,-) ont été payées sur les Parts Ordinaires de classe AB

- quatre cent quarante-huit millions cent trente-trois mille neuf cent quarante-neuf dollars US (USD 448.133.949,-) ont été payées sur les Parts Privilégiées de classe C.

Evaluation et Coût

Dans la mesure où la Société reçoit 99,5 % du capital social de PRO RE (LUXEMBOURG) S.A., entité établie dans un Etat membre de l'Union Européenne, la Société se réfère à l'article 4-2 de la loi du 29 décembre 1971, qui prévoit l'exonération du droit d'apport.

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison du présent acte, sont évalués à sept mille euros (EUR 7.000,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des comparants, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française, à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation données aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, les comparants ont tous signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. Steichen, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 28 novembre 2003, vol. 19CS, fol. 20, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Senningerberg, le 3 décembre 2003.

P. Bettingen.

(080009.3/202/176) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2003.

JET DISCOUNT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8832 Rombach-Martelange, 13, route d'Arlon.
R. C. Diekirch B 5.623.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 4 décembre 2003, réf. LSO-AL01357, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 9 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 décembre 2003.

Signature.

(903146.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 9 décembre 2003.

PFIZER SHAREHOLDINGS INTERMEDIATE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-8011 Strassen, 283, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 93.997.

In the year two thousand and three, on the 26th day of November, at 06.00 p.m.

Before Us, M^e Bettingen, notary residing in Niederanven.

Was held an extraordinary general meeting of the partners of PFIZER SHAREHOLDINGS INTERMEDIATE, S.à r.l. (the «company»), having its registered office at 283, route d'Arlon, L-8011 Strassen, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated by a deed of the undersigned notary on the 27th of June 2003, published in the Mémorial C, number 739, dated July 11, 2003, registered at the Register of commerce of Luxembourg section B number 93.997,

The articles of association of the company having been amended by several deeds of the undersigned notary, and the latest on September 22th, 2003, not yet published in the Mémorial Recueil C.

The meeting is opened by Mr Alex Schmitt, attorney-at-law, residing in Luxembourg, being in the chair, who appoints as secretary of the meeting Ms Isabelle Claude, attorney-at-law, residing in Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Mr Alain Steichen, attorney-at-law, residing in Luxembourg.

The bureau of the meeting having thus been constituted, the chairman declares and requests the undersigned notary to state that:

I.- The agenda of the meeting is the following:

1. Increase of the subscribed share capital of the company by an amount of five million one hundred fifty-eight thousand five hundred fifty United States dollars (USD 5,158,550.-) to bring it from its present amount of one billion four hundred million eight hundred thirty-five thousand three hundred United States dollars (USD 1,400,835,300.-) to one billion four hundred and five million nine hundred ninety-three thousand eight hundred fifty United States dollars (USD 1,405,993,850.-) by the creation and the issue of one hundred and three thousand one hundred seventy-one (103,171) new class A parts having a par value of fifty United States dollars (USD 50.-) each, having the same rights and obligations as the existing class A parts, together with total issue premiums of forty-six million four hundred twenty-seven thousand one hundred sixty-five United States dollars (USD 46,427,165.-);

2. Subscription for all the one hundred and three thousand one hundred seventy-one (103,171) new class A parts by PFIZER HOLDINGS INTERNATIONAL LUXEMBOURG (PHIL), S.à r.l., a Luxembourg entity, with registered office at 283, route d'Arlon, L-8011, Grand Duchy of Luxembourg, registered at the trade register under number B 93.646, and paying up of these parts at a price of five million one hundred fifty-eight thousand five hundred fifty United States dollars (USD 5,158,550.-) together with total issue premiums of forty-six million four hundred twenty-seven thousand one hundred sixty-five United States dollars (USD 46,427,165.-) by a contribution in kind of one hundred ninety-nine (199) shares of PRO RE (LUXEMBOURG) S.A., a regulated reinsurance corporation duly incorporated under the laws of Luxembourg, registered at the Register of Commerce under number B 22.257, having its corporate seat office in 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, being 99.5% of the issued share capital of the said corporation.

3. Amendment of article 7, paragraphs 1 and 2 of the company's by-laws so as to reflect the proposed increase of the share capital.

II.- There has been established an attendance list, showing the partners present or represented as well as the number of parts held by them, which list after having been signed by the partners or their proxies, by the members of the Bureau of the meeting and by the undersigned notary, will be registered with this deed.

The proxies given by the represented partners after having been initialed *ne varietur* by the members of the Bureau of the meeting and the undersigned notary shall stay affixed in the same manner to this minute.

III.- It appears from the attendance list, that all the parts are present or represented at the meeting. The meeting is therefore regularly constituted and can validly deliberate on the agenda, of which the partners have been informed before the meeting.

IV.- After deliberation, the following resolutions were unanimously taken:

First resolution

The meeting resolves to increase the share capital of the company by an amount of five million one hundred fifty-eight thousand five hundred fifty United States dollars (USD 5,158,550.-) to bring it from its present amount of one billion four hundred million eight hundred thirty-five thousand three hundred United States dollars (USD 1,400,835,300) to one billion four hundred and five million nine hundred ninety-three thousand eight hundred fifty United States dollars (USD 1,405,993,850.-) by the creation and the issue of one hundred and three thousand one hundred seventy-one (103,171) new class A parts having a par value of fifty United States dollars (USD 50.-) each, having the same rights and obligations as the existing class A parts, together with total issue premiums of forty-six million four hundred twenty-seven thousand one hundred sixty-five United States dollars (USD 46,427,165.-);

Subscription

PFIZER HOLDINGS INTERNATIONAL LUXEMBOURG (PHIL), S.à r.l., a Luxembourg entity, with registered office at 283, route d'Arlon, L-8011 Strassen, Grand Duchy of Luxembourg, registered at the trade register under number B 93.646, here represented by Mr Alain Steichen, by virtue of a proxy given on November 25, 2003, has declared to subscribe for all the one hundred three thousand one hundred seventy-one (103,171) new Class A parts and to pay them at a total price of five million one hundred fifty-eight thousand five hundred fifty United States dollars (USD 5,158,550) together with a share premium of forty-six million four hundred twenty-seven thousand one hundred sixty-five United States dollars (USD 46,427,165.-) by a contribution in kind of one hundred ninety-nine (199) shares of PRO RE (LUXEMBOURG) S.A., a regulated reinsurance corporation duly incorporated under the laws of Luxembourg, registered at the Register of Commerce under number B 22.257, having its corporate seat office in 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, being 99.5% of the issued share capital of the said corporation.

Second resolution

The meeting resolves to amend article 7, paragraphs 1 and 2 of the by-laws of the company in order to reflect such increase of capital, which now reads as follows:

«**Art. 7.** The corporate capital is set at one billion four hundred and five million nine hundred ninety-three thousand eight hundred fifty United States dollars (USD 1,405,993,850.-) divided into:

* six million nine hundred thousand and thirty-three (6,900,033) class A parts having a par value of fifty U.S. dollars (USD 50.00) each and

* twenty-one million two hundred nineteen thousand eight hundred forty-four (21,219,844) class B parts having a par value of fifty U.S. dollars (USD 50.00) each.

all of which class A and class B parts have been fully paid up.

In addition to the corporate capital, issue premiums for an amount of:

* three billion fifty-three million fifteen thousand four hundred twenty-two United States dollars (USD 3,053,015,422.-) have been paid on the class A parts,

* seven billion one hundred seventy-nine million six hundred thirty-seven thousand three hundred thirty-one United States dollars (USD 7,179,637,331.-) have been paid on the class B parts.

Costs

Insofar as the company receiving the 99.5% of share capital in PRO RE (LUXEMBOURG) S.A., a corporation established in a EU Member State, the company refers to article 4-2 of the Law of December 29, 1971, which provides for capital tax exemption.

The costs, expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the company and charged to it by reason of the present deed are estimated at seven thousand euros (7,000.- €).

Nothing else being on the agenda, the meeting is adjourned.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing parties the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing parties, in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary, by their surnames, Christian names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille trois, le vingt-six novembre, à 18.00 heures.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven.

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des associés de PFIZER SHAREHOLDINGS INTERMEDIATE, S.à r.l. (la «société»), ayant son siège social au 283, route d'Arlon, L-8011 Strassen, Grand-Duché de Luxembourg, constituée par un acte du notaire instrumentaire du 27 juin 2003, publié au Mémorial C, numéro 739 du 11 juillet 2003, enregistrée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 93.997.

Les statuts de la société ont été modifiés par plusieurs actes du soussigné notaire, et pour la dernière fois par un acte du 22 septembre 2003, non encore publié au Mémorial Recueil C.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de M^e Alex Schmitt, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg, qui désigne comme secrétaire, M^e Isabelle Claude, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur, M^e Alain Steichen, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ayant ainsi été constitué, le président a requis le notaire soussigné d'acter que:

I.- L'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

1. Augmentation du capital souscrit de la société à concurrence de cinq millions cent cinquante-huit mille cinq cent cinquante dollars U.S. (USD 5.158.550,-) pour le porter de son montant actuel de un milliard quatre cent millions huit cent trente-cinq mille trois cents dollars U.S. (USD 1.400.835.300,-) à un milliard quatre cent cinq millions neuf cent quatre-vingt-treize mille huit cent cinquante dollars U.S. (USD 1.405.993.850,-) par la création et l'émission de cent trois mille cent soixante et onze (103.171) nouvelles parts de classe A d'une valeur nominale de cinquante dollars U.S. (USD 50,-) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les parts de classe A déjà existantes, ensemble avec une prime d'émission de quarante-six millions quatre cent vingt-sept mille cent soixante-cinq dollars U.S. (USD 46.427.165,-).

2. Souscription des cent trois mille cent soixante et onze (103.171) nouvelles parts de classe A par PFIZER HOLDINGS INTERNATIONAL LUXEMBOURG (PHIL), S.à r.l., une société luxembourgeoise, ayant son siège social au 283,

route d'Arlon, L-8011 Strassen, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée au registre de commerce sous le numéro B 93.646, et paiement au prix de cinq millions cent cinquante-huit mille cinq cent cinquante dollars U.S. (USD 5.158.550,) ensemble avec une prime d'émission de quarante-six millions quatre cent vingt-sept mille cent soixante-cinq dollars U.S. (USD 46.427.165,-) par un apport en nature de cent quatre-vingt-dix-neuf (199) actions de PRO RE (LUXEMBOURG) SA, une société de réassurance de droit luxembourgeois, enregistrée au registre de commerce sous le numéro B 22.257, ayant son siège social au 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, représentant 99,5% du capital social émis de cette entité.

3. Modification de l'article 7 paragraphes 1 et 2 des statuts de la société afin de refléter l'augmentation de capital envisagée.

II. - Il a été établi une liste de présence, renseignant les associés présents ou représentés, ainsi que le nombre de parts qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été signée par les associés ou leurs mandataires, par les membres du Bureau et par le notaire instrumentaire, sera enregistrée avec le présent acte.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des associés représentés après avoir été paraphées ne varietur par les membres du Bureau et le notaire instrumentaire.

III. - Il résulte de la liste de présence que toutes les parts sont présentes ou représentées à l'assemblée. Dès lors l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour, dont les associés ont pris connaissance avant la présente assemblée.

IV. - Après délibération, les résolutions suivantes ont été adoptées à l'unanimité:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital de la société à concurrence d'un montant de cinq millions cent cinquante-huit mille cinq cent cinquante dollars U.S. (USD 5.158.550,-) pour le porter de son montant actuel de un milliard quatre cent millions huit cent trente cinq mille trois cents dollars U.S. (USD 1.400.835.300,-) à un milliard quatre cent cinq millions neuf cent quatre-vingt-treize mille huit cent cinquante dollars U.S. (USD 1.405.993.850,-) par la création et l'émission de cent trois mille cent soixante et onze (103.171) nouvelles parts de classe A d'une valeur nominale de cinquante dollars U.S. (USD 50,-) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les parts de classe A déjà existantes, ensemble avec une prime d'émission de quarante-six millions quatre cent vingt-sept mille cent soixante-cinq dollars U.S. (USD 46.427.165,-).

Souscription

PFIZER HOLDINGS INTERNATIONAL LUXEMBOURG (PHIL), S.à r.l., une entité de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 283, route d'Arlon, L-8011 Strassen, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée au registre de commerce sous le numéro B 93.646, ici représentée par M^e Alain Steichen, en vertu d'une procuration donnée le 25 novembre 2003, a déclaré souscrire toutes les cent trois mille cent soixante et onze (103.171) nouvelles parts de classe A, et les payer à un prix total de cinq millions cent cinquante-huit mille cinq cent cinquante dollars U.S. (USD 5.158.550) avec une prime d'émission d'un montant total de quarante-six millions quatre cent vingt-sept mille cent soixante-cinq dollars U.S. (USD 46.427.165,-) par un apport en nature de cent quatre-vingt dix-neuf (199) actions de PRO RE (LUXEMBOURG) S.A., une société de réassurance de droit luxembourgeois, enregistrée au registre de commerce sous le numéro B 22.257, ayant son siège social au 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, représentant 99,5% du capital social émis de cette entité.

Deuxième résolution

Pour refléter l'augmentation de capital qui précède, l'assemblée décide de modifier l'article 7, paragraphes 1 et 2, des statuts de la société pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 7.** Le capital de la société est fixé à un milliard quatre cent cinq millions neuf cent quatre-vingt-treize mille huit cent cinquante dollars US (USD 1.405.993.850,-) représenté par:

- six millions neuf cent mille trente-trois (6.900.033) parts de classe A ayant une valeur nominale de cinquante dollars US (USD 50,-) chacune et

- vingt et un millions deux cent dix-neuf mille huit cent quarante-quatre (21.219.844) parts de classe B ayant une valeur nominale de cinquante dollars US (USD 50,-) chacune.

toutes les parts de classe A et de classe B ayant été intégralement libérées.

En plus du capital social, des primes d'émission de:

- trois milliards cinquante-trois millions quinze mille quatre cent vingt-deux dollars US (USD 3.053.015.422,-) ont été payées sur les parts de classe A

- sept milliards cent soixante-dix neuf millions six cent trente-sept mille trois cent trente et un dollars US (USD 7.179.637.331,-) ont été payées sur les parts de classe B.

Coût

Dans la mesure où la société reçoit 99,5% du capital social de PRO RE (LUXEMBOURG) S.A., entité établie dans un Etat membre de l'Union Européenne, la société se réfère à l'article 4-2 de la loi du 29 décembre 1971, qui prévoit l'exonération du droit d'apport.

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison du présent acte, sont évalués à sept mille euro (7.000,- €).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des comparants, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française, à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation données aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, les comparants ont tous signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Schmitt, Claude, Steichen, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 28 novembre 2003, vol. 19CS, fol. 20, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 3 décembre 2003.

P. Bettingen.

(080008.3/202/192) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2003.

SYDNEY PARTNERS S.A. HOLDING, Société Anonyme.

Siège social: L-1120 Luxembourg, 196, rue de Beggen.

R. C. Luxembourg B 78.465.

L'an deux mille trois, le dix-huit novembre.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme SYDNEY PARTNERS S.A. HOLDING, avec siège social à L-7233 Bereldange, 40, Cité Grand-Duc Jean, inscrite au registre de commerce de Luxembourg sous la section B et le numéro 78.465, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 13 septembre 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 299 du 25 avril 2001.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand Jung, directeur, demeurant à Esch-sur-Alzette.

Le président désigne comme secrétaire Madame Sylvia Hennericy-Nalepa, employée privée, demeurant à Meix-le-Tige (B).

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Madame Yseult Laufer, administrateur de sociétés, demeurant à Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront, le cas échéant, pareillement annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant d'actionnaires représentés à la présente assemblée, paraphées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

Le président expose et l'assemblée constate:

A.) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1.- Transfert du siège social de L-7233 Bereldange, 40, Cité Grand-Duc Jean vers L-1120 Luxembourg, 196, rue de Beggen.

2.- Modification de la date de l'assemblée générale annuelle des actionnaires pour la fixer au 15 mai à 14.00 heures.

3.- Modifications subséquentes des statuts.

4.- Démission et nomination d'administrateurs

5.- Divers.

B.) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C.) L'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social de L-7233 Bereldange, 40, Cité Grand-Duc Jean vers L-1120 Luxembourg, 196, rue de Beggen et modifie par conséquent le premier alinéa de l'article 2 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 2. Premier alinéa.** Le siège social est établi à Luxembourg-Ville.»

Deuxième résolution

L'assemblée décide de modifier la date de l'assemblée générale annuelle des actionnaires pour la fixer au 15 mai à 14.00 heures de chaque année et modifie en conséquence le premier alinéa de l'article 16 des statuts comme suit:

«**Art. 16. Premier alinéa.** L'assemblée générale annuelle se tiendra de plein droit le 15 du mois de mai de chaque année au siège social ou à tout autre endroit dans la commune du siège social à désigner par les convocations à 14 heures.»

Troisième résolution

La société accepte la démission de St. THOMAS ASSET MANAGEMENT LTD et de EUROPEAN TIME MANAGEMENT S.A. de leurs postes d'administrateurs et leur accorde pleine et entière décharge pour l'exercice de leur mandat jusqu'à ce jour.

La société nomme comme nouveaux administrateurs:

- la société MINUTY ENTREPRISES S.A., ayant son siège social à Tortola, Omar Hodge Building, Wickham's Cay, Road Town, Iles Vierges Britanniques.

- Madame Vivienne Laufer, femme au foyer, née le 14 juin 1957 à Melbourne (Australie), demeurant à F-94220 Charenton Le Pont, 19, rue du Parc.

Les nouveaux administrateurs termineront le mandat des administrateurs sortants.

L'ordre du jour étant épuisé, le président prononce la clôture de l'assemblée.

Frais

Les frais, dépenses et rémunérations quelconques, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, s'élèvent approximativement à la somme de sept cents euros (700,- EUR).

Dont acte, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée de tout ce qui précède à l'assemblée et aux membres du bureau, tous connus du notaire instrumentaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, ces derniers ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Jung, Hennericy-Nalepal, Laufer, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 26 novembre 2003, vol. 141S, fol. 43, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 1^{er} décembre 2003.

P. Bettingen.

(080011.3/202/75) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2003.

SYDNEY PARTNERS S.A. HOLDING, Société Anonyme.

Siège social: L-1120 Luxembourg, 196, rue de Beggen.

R. C. Luxembourg B 78.465.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 1^{er} décembre 2003.

P. Bettingen.

(080012.3/202/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2003.

**ALTER EGO S.A., Société Anonyme,
(anc. ALTER EGO, TRAVAIL TEMPORAIRE S.A.).**

Siège social: L-1924 Luxembourg, 2, rue Emile Lavandier.

R. C. Luxembourg B 44.107.

L'an deux mille trois, le vingt-cinq novembre.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme ALTER EGO TRAVAIL TEMPORAIRE S.A., avec siège social à L-1924 Luxembourg, 2, rue Emile Lavandier, inscrite au registre de commerce de Luxembourg sous la section B et le numéro 44.107, constituée suivant acte reçu par le notaire Christine Doerner, de résidence à Bettembourg, en date du 24 mai 1993, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 398 du 1^{er} septembre 1983, et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 5 septembre 2003, non encore publié au Mémorial C.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Guy Esch, employé privé, demeurant professionnellement à Bertrange.

Le président désigne comme secrétaire Mademoiselle Christine Ney, employée privée, demeurant à Tiercelet (France).

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Monsieur Daniel Reding, expert-comptable, demeurant professionnellement à Bertrange.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront, le cas échéant, pareillement annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant d'actionnaires représentés à la présente assemblée, paraphées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

Le président expose et l'assemblée constate:

A.) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

- 1.- Changement de dénomination sociale en ALTER EGO S.A.
- 2.- Ajout à l'objet social de ce qui suit: «Le conseil en gestion des ressources humaines et le recrutement de personnel pour le compte d'autrui.»
- 3.- Modification subséquente des articles 1^{er} et 3 des statuts pour les mettre en concordance avec les résolutions qui précèdent.

B.) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C.) L'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de modifier la dénomination sociale de la société en ALTER EGO S.A. et en conséquence modifie l'article 1^{er} des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 1^{er}. Forme et Dénomination.** Il existe entre les comparants et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, et de celles qui pourront être créées à l'avenir, une société anonyme de droit luxembourgeois prenant la dénomination de ALTER EGO S.A., ci-après désignée par «la Société».»

Deuxième résolution

L'assemblée décide de modifier l'objet social de la société de sorte que l'article 3 des statuts aura dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 3.** La société a pour objet la prise d'intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Elle peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle participe ou auxquelles elle s'intéresse directement ou indirectement tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.

La société a également pour objet le conseil en gestion des ressources humaines et le recrutement de personnel pour le compte d'autrui.»

L'ordre du jour étant épuisé, le président prononce la clôture de l'assemblée.

Frais

Les frais, dépenses et rémunérations quelconques, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, s'élèvent approximativement à la somme de sept cents euros (700,- €).

Dont acte, fait et passé à Bertrange, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée de tout ce qui précède à l'assemblée et aux membres du bureau, tous connus du notaire instrumentaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, ces derniers ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Esch, Ney, Reding, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 26 novembre 2003, vol. 141S, fol. 44, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 1^{er} décembre 2003.

P. Bettingen.

(080013.3/202/78) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2003.

ALTER EGO S.A., Société Anonyme,
(anc. ALTER EGO, TRAVAIL TEMPORAIRE S.A.).
 Siège social: L-1924 Luxembourg, 2, rue Emile Lavandier.
 R. C. Luxembourg B 44.107.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 2 décembre 2003.

P. Bettingen.

(080014.3/202/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2003.

EXCELLUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9991 Weiswampach, 102, Auf dem Kiemel.

R. C. Diekirch B 5.118.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 5 décembre 2003, réf. LSO-AL01800, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 10 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bertrange, le 9 décembre 2003.

UNIVERSALIA (FIDUCIAIRE) S.A.

Signature

(903158.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 10 décembre 2003.

FIN-SELECT S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-8010 Strassen, 270, route d'Arlon.

H. R. Luxemburg B 97.144.

STATUTEN

Im Jahre zweitausenddrei, den neunzehnten Juni.

Vor dem unterzeichneten Notar Paul Bettingen, im Amtssitze zu Niederanven.

Sind erschienen:

1.- Die Gesellschaft INTERNATIONAL ALLIED SERVICES LIMITED, mit Sitz zu Sea Meadow House, P.O. Box 116, Road Town, Tortola (Virgin Islands),

hier vertreten Herrn Jeannot Mousel, Privatbeamter, wohnhaft zu Belvaux, 266, route d'Esch.

aufgrund einer Vollmacht unter Privatschrift, vom 27. Juli 2002, welche einer Hinterlegungsurkunde, aufgenommen durch den unterzeichneten Notar am 14. Oktober 2002 unter der Nummer 10.910 seines Repertoriums beigegeben blieb.

2.- Die Gesellschaft BRITANICA ASSET MANAGEMENT LIMITED, mit Sitz zu Sea Meadow House, P.O. Box 116, Road Town, Tortola (Virgin Islands),

hier vertreten durch Herrn Jeannot Mousel, vorbenannt,

aufgrund einer Vollmacht unter Privatschrift, vom 27. Juli 2002, welche einer Hinterlegungsurkunde, aufgenommen durch den unterzeichneten Notar am 14. Oktober 2002 unter der Nummer 10.909 seines Repertoriums beigegeben blieb.

Die vorbenannte Person ersucht den unterzeichneten Notar, die Satzungen einer von ihnen zu gründenden Aktiengesellschaft wie folgt zu dokumentieren.

Benennung - Sitz - Dauer - Gesellschaftszweck - Kapital

Art. 1. Zwischen den Vertragsparteien und allen Personen, welche später Aktionäre der Gesellschaft werden, wird eine anonyme Aktiengesellschaft unter der Bezeichnung FIN-SELECT S.A. gegründet.

Art. 2. Sitz der Gesellschaft ist in der Gemeinde Strassen.

Durch einfachen Beschluss des Verwaltungsrates können Niederlassungen, Zweigstellen, Agenturen und Büros sowohl im Grossherzogtum Luxemburg als auch im Ausland errichtet werden.

Durch einfachen Beschluss des Verwaltungsrates kann der Sitz der Gesellschaft an jede andere Adresse innerhalb der Gemeinde des Gesellschaftssitzes verlegt werden.

Sollte die normale Geschäftstätigkeit am Gesellschaftssitz oder der reibungslose Verkehr mit dem Sitz oder auch dieses Sitzes mit dem Ausland durch aussergewöhnliche Ereignisse politischer, wirtschaftlicher oder sozialer Art gefährdet werden, so kann der Gesellschaftssitz vorübergehend und bis zur völligen Wiederherstellung normaler Verhältnisse ins Ausland verlegt werden. Diese einstweilige Massnahme betrifft jedoch in keiner Weise die Nationalität der Gesellschaft, die unabhängig von dieser einstweiligen Verlegung des Gesellschaftssitzes, luxemburgisch bleibt.

Die Bekanntmachung von einer derartigen Verlegung hat durch die Organe zu erfolgen, die mit der täglichen Geschäftsführung beauftragt sind.

Art. 3. Die Dauer der Gesellschaft ist unbegrenzt.

Art. 4. Gegenstand der Gesellschaft ist der An- und Verkauf, die Aufbewahrung, und die Verwertung von Immobilien zu eigenen Zwecken, sowie alle Operationen im administrativen Bereich und im Vermittlungsbereich.

Gegenstand der Gesellschaft ist ebenfalls der Handel sowie alle anderen Operationen im mobiliaren, immobilaren, zivilen, kommerziellen, und finanziellen Bereich sowie Dienstleistungen jeglicher Art, Rat, Entwicklung, Projektplanung und jeglicher kommerzieller Handel von Hard- und Software, Betreuung von Internetportals, sowie der damit verbundene Verkauf und Vertrieb von Waren.

Die Gesellschaft hat ebenfalls zum Zweck jedwelche Beteiligung an luxemburgischen und ausländischen Gesellschaften, der Erwerb durch Ankauf, Zeichnung oder auf andere Weise, sowie Übertragung durch Verkauf, Wechsel oder auf andere Art von Wertpapieren, Verbindlichkeiten, Schuldforderungen, Scheinen und anderen Werten aller Art, der Besitz, die Verwaltung und Verwertung ihres Wertpapierbestandes.

Die Gesellschaft kann sich an der Gründung und Entwicklung jeder finanziellen, industriellen oder kommerziellen Gesellschaft beteiligen und ihnen alle Mithilfe geben, sei es durch Kredite, Garantien, oder auf andere Art und Weise an

verbundene Gesellschaften. Die Gesellschaft kann auf jede Art Darlehen und Unterstützung geben an verbundene Gesellschaften.

Sie kann alle Kontrollen und Aufsichtsmaßnahmen durchführen und jede Art von finanziellen, beweglichen und unbeweglichen, kommerziellen und industriellen Operationen machen, welche sie für nötig hält zur Verwirklichung und Durchführung ihres Zweckes oder denselben voraussichtlich fördern können und dies im In- und im Ausland.

Art. 5. Das gezeichnete Aktienkapital beträgt fünfzigtausend Euro (EUR 50.000,-) eingeteilt in eintausend (1.000) Aktien mit einem Nominalwert von fünfzig Euro (EUR 50,-) pro Aktie.

Die Aktien sind Inhaber- oder Namensaktien.

Nach Wunsch der Aktionäre können Einzelaktien oder Zertifikate über zwei oder mehrere Aktien ausgestellt werden.

Die Gesellschaft kann zum Rückkauf Ihrer eigenen Aktien schreiten, unter den durch das Gesetz vorgesehenen Bedingungen.

Unter den gesetzlichen Bedingungen kann ebenfalls das Gesellschaftskapital erhöht oder erniedrigt werden.

Verwaltung - Überwachung

Art. 6. Die Gesellschaft wird durch einen Verwaltungsrat verwaltet, der aus mindestens drei Mitgliedern besteht, die keine Aktionäre sein müssen, welche von der Generalversammlung für eine Dauer ernannt werden, die sechs Jahre nicht überschreiten darf. Sie können von der Generalversammlung jederzeit abberufen werden.

Wird die Stelle eines Mitgliedes des Verwaltungsrates frei, so können die verbleibenden Mitglieder das frei gewordene Amt vorläufig besetzen.

Art. 7. Der Verwaltungsrat wählt unter seinen Mitgliedern einen Vorsitzenden. Der erste Vorsitzende wird von der Generalversammlung gewählt. Im Falle der Verhinderung des Vorsitzenden übernimmt das vom Verwaltungsrat bestimmte Mitglied dessen Aufgaben.

Der Verwaltungsrat wird vom Vorsitzenden oder auf Antrag von zwei Verwaltungsratsmitgliedern einberufen.

Der Verwaltungsrat ist nur beschlussfähig, wenn die Mehrheit seiner Mitglieder anwesend oder vertreten ist, wobei ein Verwaltungsratsmitglied jeweils nur einen Kollegen vertreten kann.

Die Verwaltungsratsmitglieder können ihre Stimme auch schriftlich, fernschriftlich, telegraphisch oder per Telefax abgeben. Fernschreiben, Telegramme und Telefaxe müssen schriftlich bestätigt werden.

Ein schriftlich gefasster Beschluss, der von allen Verwaltungsratsmitgliedern genehmigt und unterschrieben ist, ist genauso rechtswirksam wie ein anlässlich einer Verwaltungsratssitzung gefasster Beschluss.

Art. 8. Die Beschlüsse des Verwaltungsrates werden mit absoluter Stimmenmehrheit getroffen. Bei Stimmengleichheit ist die Stimme des Vorsitzenden ausschlaggebend.

Art. 9. Die Protokolle der Sitzungen des Verwaltungsrates werden von den in den Sitzungen anwesenden Mitgliedern unterschrieben.

Die Beglaubigung von Abzügen oder Auszügen erfolgt durch ein Verwaltungsratsmitglied oder durch einen Bevollmächtigten.

Art. 10. Der Verwaltungsrat hat die weitestgehenden Befugnisse, um die Gesellschaftsangelegenheiten zu führen und die Gesellschaft im Rahmen des Gesellschaftszweckes zu verwalten.

Er ist für alles zuständig, was nicht ausdrücklich durch das Gesetz und durch die vorliegenden Satzungen der Generalversammlung vorbehalten ist.

Art. 11. Der Verwaltungsrat kann seinen Mitgliedern oder Dritten, welche nicht Aktionäre zu sein brauchen, seine Befugnisse zur täglichen Geschäftsführung übertragen. Die Übertragung an ein Mitglied des Verwaltungsrates bedarf der vorhergehenden Ermächtigung durch die Generalversammlung.

Art. 12. Die Gesellschaft wird nach aussen verpflichtet wie dies durch die nachfolgende ausserordentliche Generalversammlung von heutigen Tage beschlossen wird, oder wie dies durch alle folgende Generalversammlungen beschlossen wird.

Art. 13. Die Tätigkeit der Gesellschaft wird durch einen oder mehrere von der Generalversammlung ernannte Kommissare überwacht, die ihre Zahl und ihre Vergütung festlegt.

Die Dauer der Amtszeit der Kommissare, wird von der Generalversammlung festgelegt. Sie kann jedoch sechs Jahre nicht überschreiten.

Generalversammlung

Art. 14. Die Generalversammlung vertritt alle Aktionäre. Sie hat die weitestgehenden Vollmachten um über die Angelegenheiten der Gesellschaft zu befinden. Die Einberufung der Generalversammlung erfolgt mittels Einschreibebrief beziehungsweise im Falle der Einberufung einer zweiten Generalversammlung mittels Einschreibebrief mit Empfangsbestätigung.

Art. 15. Die jährliche Generalversammlung tritt in Luxemburg an dem im Einberufungsschreiben genannten Ort zusammen und zwar am dritten Freitag des Monates Juni um 15.00 Uhr, das erste Mal im Jahre 2004.

Falls der vorgenannte Tag ein gesetzlicher Feiertag ist, findet die Versammlung am ersten nachfolgenden Werktag statt.

Art. 16. Jeder Gesellschafter kann zu jedem Augenblick eine ausserordentliche Generalversammlung einberufen. Jede Aktie gibt ein Stimmrecht von einer Stimme, mit Ausnahme der gesetzlichen Einschränkungen. Die Stimmabgabe

bei der Abstimmung anlässlich dieser ausserordentlichen Generalversammlungen kann per Prokura oder per Brief, Telex, Fax usw. erfolgen.

Art. 17. Jede ordentliche oder ausserordentliche Generalversammlung kann nur gültig über die Tagesordnung befinden, wenn alle Gesellschafter anwesend oder vertreten sind.

Falls einer oder mehrere Gesellschafter nicht anwesend oder vertreten sind, so muss eine zweite Generalversammlung einberufen werden.

Diese zweite Generalversammlung kann gültig über die gleiche Tagesordnung befinden, auch wenn ein oder mehrere Gesellschafter nicht anwesend oder vertreten sind, falls ihr durch den Verwaltungsrat nachgewiesen werden kann, dass der oder die nicht anwesenden Gesellschafter vom Verwaltungsrat mittels Einschreibebrief mit Empfangsbestätigung, an der letzten, der Gesellschaft mitgeteilten Adresse, einberufen worden sind.

Geschäftsjahr - Gewinnbeteiligung

Art. 18. Das Geschäftsjahr beginnt am ersten Januar und endet am 31. Dezember jeden Jahres; das erste Geschäftsjahr endet am 31. Dezember 2003.

Der Verwaltungsrat erstellt die Bilanz und die Gewinn- und Verlustrechnung.

Der Verwaltungsrat legt den Kommissaren die Bilanz und die Gewinn- und Verlustrechnung mit einem Bericht über die Geschäfte der Gesellschaft spätestens einen Monat vor der Jahresgeneralversammlung vor.

Art. 19. Der Bilanzüberschuss stellt nach Abzug der Unkosten und Abschreibungen den Nettogewinn der Gesellschaft dar. Von diesem Gewinn sind 5% (fünf Prozent) für die Bildung einer gesetzlichen Rücklage zu verwenden; diese Verpflichtung wird aufgehoben, wenn die gesetzliche Rücklage 10% (zehn Prozent) des Gesellschaftskapitals erreicht.

Der Saldo steht zur freien Verfügung der Generalversammlung.

Mit Zustimmung des Kommissars und unter Beachtung der diesbezüglichen Vorschriften, kann der Verwaltungsrat Zwischendividenden ausschütten.

Die Generalversammlung kann beschliessen, Gewinne und ausschüttungsfähige Rücklagen zur Kapitaltilgung zu benutzen, ohne Durchführung einer Kapitalherabsetzung.

Auflösung - Liquidation

Art. 20. Die Gesellschaft kann durch Beschluss der Generalversammlung aufgelöst werden, welcher unter den gleichen Bedingungen gefasst werden muss wie die Satzungsänderungen.

Im Falle der Auflösung der Gesellschaft, vorzeitig oder am Ende ihrer Laufzeit, wird die Liquidation durch einen oder mehrere Liquidationsverwalter durchgeführt, die natürliche oder juristische Personen sind und die durch die Generalversammlung unter Festlegung ihrer Aufgaben und Vergütungen ernannt werden.

Allgemeine Bestimmungen

Art. 21. Für alle Punkte, die nicht in dieser Satzung festgelegt sind, verweisen die Gründer auf die Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften sowie auf die späteren Änderungen.

Bescheinigung

Der unterzeichnete Notar bescheinigt, dass die Bedingungen von Artikel 26 des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaft erfüllt sind.

Schätzung der Gründungskosten

Die Gründer schätzen die Kosten, Gebühren und jedwelche Auslagen, welche der Gesellschaft aus Anlass gegenwärtiger Gründung erwachsen, auf ein tausendfünfhundert Euro (EUR 1.500,-).

Kapitalzeichnung

Die eintausend (1.000) Aktien wurden wie folgt gezeichnet:

1.- Die Gesellschaft INTERNATIONAL ALLIED SERVICES LIMITED, vorerwähnt, fünfhundert Aktien	500
2.- Die Gesellschaft BRITANICA ASSET MANAGEMENT LIMITED, vorerwähnt, fünfhundert Aktien	500
Total: eintausend Aktien	1.000

Sämtliche Aktien wurden zu einhundert Prozent (100%) in bar eingezahlt, so dass der Gesellschaft ab heute die Summe von fünfzigtausend Euro (EUR. 50.000,-) zur Verfügung steht, worüber dem Notar der Nachweis erbracht wurde.

Generalversammlung

Sodann haben die Erschienenen sich zu einer ausserordentlichen Generalversammlung der Aktionäre, zu der sie sich als ordentlich einberufen betrachten, zusammen gefunden und einstimmig folgende Beschlüsse gefasst:

1.- Die Zahl der Verwaltungsratsmitglieder wird festgelegt auf drei; diejenige der Kommissare wird festgelegt auf einen.

2.- Zu Verwaltungsratsmitgliedern werden ernannt für die Dauer von sechs Jahren:

A) Herr Günter Bassermann, Kaufmann, geboren zu Langenselbold (Deutschland), am 21. November 1946, wohnhaft in D-63505 Langenselbold, Spessartstrasse 55,

B) Herr Rolf Neumann, Kaufmann, geboren zu Ortenberg (Deutschland), am 3. Januar 1948, wohnhaft in D-63683 Ortenberg, Am Bahndamm 9,

C) Frau Stephanie Szonn, Kauffrau, geboren zu Offenbach am Main (Deutschland), am 16. Oktober 1968, wohnhaft in D-63505 Langenselbold.

3.- Zum Kommissar wird ernannt für die Dauer von sechs Jahren:

Die MONTBRUN FIDUCIAIRE, S.à r.l., mit Sitz zu L-1724 Luxemburg, 11, boulevard du Prince Henri.

4.- Zum Vorsitzenden des Verwaltungsrates wird ernannt:

Herr Günther Bassermann, vorbenannt.

5.- Zum zweiten Vorsitzenden des Verwaltungsrates wird ernannt:

Herr Rolf Neumann, vorbenannt.

Die Generalversammlung bestimmt, dass der Vorsitzende und der zweite Vorsitzende des Verwaltungsrates die Gesellschaft durch ihre alleinige Unterschrift ohne finanzielle Beschränkung verpflichten können.

6.- Der Gesellschaftssitz befindet sich in L-8010 Strassen, 270, route d'Arlon.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Senningerberg, im Jahre, Monat und Tage wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung, haben die vorgenannten Kompargenten zusammen mit dem instrumentierenden Notar die vorliegende Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: Mousel, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 25 juin 2003, vol. 140S, fol. 5, case 6. – Reçu 500 euros.

Le Receveur ff.(signé): Kirsch.

Für gleichlautenden Kopie, ausgestellt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, erteilt.

Senningerberg, den 4. Dezember 2003.

P. Bettingen.

(080141.3/202/188) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2003.

VALMAR LUX S.C.I., Société Civile Immobilière.
Siège social: L-1750 Luxembourg, 67, avenue Victor Hugo.
R. C. Luxembourg E 198.

STATUTS

L'an deux mille trois, le vingt-cinq novembre.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven.

Ont comparu:

1.- Monsieur Robert Thoma, commerçant, né le 27 février 1952 à Luxembourg, demeurant à L-1750 Luxembourg, 67, avenue Victor Hugo.

2.- Madame Marguerite Bour épouse Thoma, commerçante, née le 9 avril 1948 à Luxembourg, demeurant à L-1750 Luxembourg, 67, avenue Victor Hugo.

Lesquels comparants ont arrêté comme suit les statuts d'une société civile qu'ils vont constituer entre eux:

Art. 1^{er}. La société a pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur et l'exploitation d'immeubles à acquérir exclusivement pour son propre compte, ainsi que toutes opérations pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social.

Art. 2. La société prend la dénomination de VALMAR LUX S.C.I.

Art. 3. La société est constituée pour une durée indéterminée. Elle pourra être dissoute anticipativement par décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés décidant à la majorité des voix et des participants.

Art. 4. Le siège social est établi à Luxembourg.

Art. 5. Le capital social est fixé à trois mille euro (EUR 3.000,-), représenté par trois cents (300) parts d'une valeur nominale de dix euro (EUR 10,-) chacune, réparties comme suit:

a) Monsieur Robert Thoma, prénommé, cent cinquante parts sociales 150

b) Madame Marguerite Bour épouse Thoma, prénommée, cent cinquante parts sociales 150

Total: trois cents parts sociales 300

Toutes les parts ont été entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de trois mille euro (EUR 3.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société.

Art. 6. La cession des parts s'opérera par acte authentique ou par acte sous seing privé en observant l'article 1690 du Code civil.

Sous réserve de conventions particulières entre associés, les parts sont librement cessibles entre associés.

Sous réserve de conventions particulières entre associés, elles ne pourront être cédées à des tiers non associés qu'avec l'agrément des associés décidant à l'unanimité.

Art. 7. La société ne sera pas dissoute par le décès d'un ou de plusieurs associés, mais continuera entre le ou les survivants et les héritiers de l'associé ou des associés décédés.

L'interdiction, la faillite, la liquidation judiciaire ou la déconfiture d'un ou de plusieurs des associés ne mettra pas fin à la société qui continuera entre les autres associés, à l'exclusion du ou des associés en état d'interdiction, de faillite, de liquidation judiciaire ou de déconfiture.

Chaque part est indivisible à l'égard de la société.

Les copropriétaires indivis sont tenus, pour l'exercice de leurs droits, de se faire représenter auprès de la société par un seul d'entre eux ou par un mandataire commun pris parmi les autres associés.

Les droits et obligations attachés à chaque part la suivent dans quelque main qu'elle passe. La propriété d'une part emporte de plein droit adhésion aux statuts et aux résolutions prises par l'assemblée générale.

Art. 8. Chaque part donne droit dans la propriété de l'actif social et dans la répartition des bénéfices à une fraction proportionnelle au nombre de parts existantes.

Art. 9. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés par l'assemblée des associés à la majorité des parts sociales.

Art. 10. Les décisions modifiant les statuts sont prises à la majorité des trois quarts (3/4) de toutes les parts existantes.

Art. 11. Les articles 1832 et 1872 du Code civil trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Assemblée générale extraordinaire

Les prédits associés se réunissent en assemblée générale et prennent, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

1) Le nombre des gérants est fixé à deux (2).

Sont nommés gérants pour une durée indéterminée:

- a) Monsieur Robert Thoma, prénommé.
- b) Madame Marguerite Bour épouse Thoma, prénommée.

La société se trouve valablement engagée en toutes circonstances à l'égard des tiers par la signature individuelle de chaque gérant.

Ils peuvent conférer des pouvoirs à des tiers.

2) Le siège social de la société est établi à L-1750 Luxembourg, 67, avenue Victor Hugo

Dont acte, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Thoma, Bour, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 27 novembre 2003, vol. 141S, fol. 46, case 5. – Reçu 30 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 1^{er} décembre 2003.

P. Bettingen.

(080146.3/202/70) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2003.

WASTE PAPER RECYCLING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.

R. C. Luxembourg B 49.331.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 9 décembre 2003, réf. LSO-AL02481, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 décembre 2003.

Signature.

(081835.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2003.

WASTE PAPER RECYCLING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.

R. C. Luxembourg B 49.331.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 9 décembre 2003, réf. LSO-AL02483, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 décembre 2003.

Signature.

(081837.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2003.

WASTE PAPER RECYCLING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.

R. C. Luxembourg B 49.331.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 9 décembre 2003, réf. LSO-AL02486, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 décembre 2003.

Signature.

(081838.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2003.

**SEMPER FIDELIS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. AUTORESEAU, S.à r.l.).**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 24, rue Beaumont.

L'an deux mille trois, le vingt-sept novembre.

Par-devant Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg-Eich.

A comparu:

Monsieur Fabrice Eggimann, éditeur, demeurant à L-8440 Steinfort, 85A, route de Luxembourg, né à Commune les Lilas (93) le 3 janvier 1970, agissant tant en son nom personnel qu'en sa qualité de mandataire de:

- Monsieur Patrick Eggimann, commerçant, demeurant à F-78340 Maurecourt, 16, rue Maurice Bertaux, né à Paris IX le 13 juillet 1948,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Maurecourt (France) le 23 novembre 2003,

Ladite procuration, après avoir été paraphée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Lesquels comparants, présents ou représentés, agissant comme dit ci-avant, ont exposé au notaire instrumentant;

- que suite à trois cessions de parts sous seing privé en date du 4 juillet 2001, 15 septembre 2001 et 18 octobre 2001, lesquelles demeureront annexées au présent acte pour y être enregistrées en même temps, les prédits associés représentent l'intégralité du capital social de la société à responsabilité limitée AUTORESEAU, S.à r.l. avec siège social à L-2533 Luxembourg, 56, rue de la Semois,

- que ladite société est inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg section B, sous le numéro 23.770;

- que ladite société a été constituée suivant acte reçu par Maître Edmond Schroeder, alors notaire de résidence à Mersch en date du 19 juin 2000, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 780 du 25 octobre 2000,

Cet exposé fait, le comparant agissant comme ci-avant a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes qu'ils ont requis le notaire instrumentant d'acter comme suit:

Première résolution

Les associés décident de transférer le siège social de la société à L-1219 Luxembourg, 24, rue Beaumont,

Deuxième résolution

Les associés décident de modifier l'objet de la société pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 2.** La société a pour objet le conseil et la vente d'instruments d'écriture et de papeterie.

Elle pourra, d'une façon générale, faire tous actes, transactions ou opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières, se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou qui seraient de nature à en faciliter ou développer la réalisation.»

Troisième résolution

Les associés décident de modifier la dénomination sociale de la société en SEMPER FIDELIS, S.à r.l. et par conséquent l'article 3 des statuts aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 3.** Il existe une société à responsabilité limitée luxembourgeoise sous la dénomination de SEMPER FIDELIS, S.à r.l.»

Quatrième résolution

Les associés décident de convertir le capital social de 500.000,- LUF en 12.394,68 EUR (cours de conversion officiel).

Cinquième résolution

Les associés décident d'augmenter le capital social à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), moyennant versement en espèces dans la caisse de la société d'un montant total de 105,32 EUR et de fixer la valeur nominale des parts sociales à vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune.

Sixième résolution

En conséquence des résolutions précédentes l'article 6 des statuts est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

«**Art. 6.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) divisé en cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune, attribuées de la façon suivante:

1.- Monsieur Fabrice Eggimann, préqualifié, quatre cent cinquante parts sociales	450
2.- Monsieur Patrick Eggimann, préqualifié, cinquante parts sociales	50
Total: cinq cents parts sociales.	<u>500</u> »

Septième résolution

Les associés acceptent la démission de Monsieur Julien Pabion de son poste de gérant technique et lui confèrent pleine et entière décharge.

Ils décident de nommer en tant que gérant unique, Monsieur Fabrice Eggimann, prénommé.

La société sera valablement engagée par la signature individuelle du gérant.

Evaluation des frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte s'élève à approximativement 900,- EUR.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg-Eich, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire instrumentaire le présent acte.

Signé: F. Eggimann, P. Decker.

Enregistré à Luxembourg, le 2 décembre 2003, vol. 19CS, fol. 25, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 5 décembre 2003.

P. Decker.

(081608.3/206/72) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2003.

**SEMPER FIDELIS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. AUTORESEAU, S.à r.l.).**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 24, rue Beaumont.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2003.

En vue de la mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

P. Decker

Notaire

(081611.3/206/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2003.

WSP INVESTMENT S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-8009 Strassen, 117, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 34.996.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 4 décembre 2003, réf. LSO-AL01547, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 décembre 2003.

Signatures.

(082007.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2003.

WSP INVESTMENT S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-8009 Strassen, 117, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 34.996.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale statutaire du 10 avril 2003

Les mandats de Messieurs Edy van Acker, Marc Boland et Joeri Steeman, administrateurs de la société, sont renouvelés pour une durée de 6 ans.

Monsieur Karl Louarn est nommé administrateur de la société, pour une durée de 6 ans, en remplacement de Monsieur Rudi Lemeer dont le mandat arrive à échéance.

Monsieur Pascoal Da Silva est appelé aux fonctions de commissaire aux comptes pour une période de 6 ans.

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes viendront à échéance à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2009.

A l'issue de l'assemblée, le conseil d'administration est composé de

- Monsieur Edy van Acker.
- Monsieur Marc Boland.
- Monsieur Joeri Steeman.
- Monsieur Karl Louarn.

Strassen, le 10 avril 2003.

Pour extrait sincère et conforme

K. Louarn / J. Steeman

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 4 décembre 2003, réf. LSO-AL01541. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(082001.3/000/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2003.

**COINVEST LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme Holding,
(anc. INTERINVEST LUXEMBOURG S.A.).**

Registered office: L-1750 Luxembourg, 66, avenue Victor Hugo.
R. C. Luxembourg B 94.673.

In the year two thousand and three, on the twenty-sixth of November.
Before Us Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of the company established in the Grand Duchy of Luxembourg under the denomination of INTERINVEST LUXEMBOURG S.A., R.C. B Number 94.673, and having its registered office in Luxembourg, incorporated pursuant to a deed of Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg, dated June 20, 2003, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Number 856 of August 21, 2003.

The meeting begins at three thirty p.m., Mrs Deborah Buffone, private employee, with professional address at 66, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, being in the chair.

The Chairman appoints as secretary of the meeting Mr Marc Prospert, maître en droit, with professional address at 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Mr Raymond Thill, maître en droit, with professional address at 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

The Chairman then states that:

I. It appears from an attendance list established and certified by the members of the bureau that the eleven thousand (11,000) shares of a par value of one hundred (100.-) Euros each representing the total capital of one million one hundred thousand (1,100,000.-) Euros are duly represented at this meeting which is consequently regularly constituted and may deliberate upon the items on its agenda, hereinafter reproduced, without prior notice, all the persons present at the meeting having agreed to meet after examination of the agenda.

The attendance list, signed by the proxyholders of the shareholders present and/or represented and the members of the bureau, shall remain attached to the present deed, together with the proxies, and shall be filed at the same time with the registration authorities.

II. The agenda of the meeting is worded as follows:

1. Change of the name of the company to COINVEST LUXEMBOURG S.A.
2. Subsequent amendment of article 1 of the Articles of Incorporation.
3. Miscellaneous.

The meeting approved the report of the Chairman and, after having verified that it was duly constituted, deliberated on the items on the agenda and passed the following resolution by unanimous vote:

Resolution

The name of the company is changed to COINVEST LUXEMBOURG S.A.

As a consequence article 1 of the Articles of Incorporation is amended and will henceforth read as follows:

«**Art. 1.** There exists a société anonyme holding under the name of COINVEST LUXEMBOURG S.A.»

Nothing else being on the agenda and nobody wishing to address the meeting, the meeting was closed at three forty-five p.m.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

In faith of which We, the undersigned notary, set our hand and seal on the day and year first hereinbefore mentioned in Luxembourg.

The document having been read and translated into the language of the persons appearing, they signed together with Us, the notary, the present original deed, on the day named at the beginning of the document.

Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille trois, le vingt-six novembre.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une Assemblée Générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme INTERINVEST LUXEMBOURG S.A., R.C B n° 94.673, ayant son siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 20 juin 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Numéro 856 du 21 août 2003.

La séance est ouverte à quinze heures trente sous la présidence de Mademoiselle Deborah Buffone, employée privée, avec adresse professionnelle au 66, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

Mademoiselle la Présidente désigne comme secrétaire Monsieur Marc Prospert, maître en droit, avec adresse professionnelle au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Raymond Thill, maître en droit, avec adresse professionnelle au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

Mademoiselle la Présidente expose ensuite:

I. Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les onze mille (11.000) actions d'une valeur nominale de cent (100,-) euros chacune, représentant l'intégralité du capital social d'un million cent mille (1.100.000,-) euros, sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, tous les actionnaires ayant accepté de se réunir sans convocations préalables.

Ladite liste de présence, portant les signatures des actionnaires tous présents et/ou représentés, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II. Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1. Changement de la dénomination sociale en COINVEST LUXEMBOURG S.A.
2. Modification subséquente de l'article 1^{er} des statuts.
3. Divers.

L'assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Mademoiselle la Présidente et reconnu qu'elle était régulièrement constituée, a abordé les points précités de l'ordre du jour et a pris, après délibération, la résolution suivante à l'unanimité des voix:

Résolution

La dénomination sociale de la société est changée en COINVEST LUXEMBOURG S.A.

En conséquence l'article 1 des statuts de la Société est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

«**Art. 1^{er}.** Il existe une société anonyme holding sous la dénomination de COINVEST LUXEMBOURG S.A.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, l'assemblée s'est terminée à quinze heures quarante-cinq.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: D. Buffone, M. Prospert, R. Thill, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 28 novembre 2003, vol. 141S, fol. 47, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 décembre 2003.

A. Schwachtgen.

(081711.3/230/92) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2003.

COINVEST LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme Holding, (anc. INTERINVEST LUXEMBOURG S.A.).

Siège social: L-1750 Luxembourg, 66, avenue Victor Hugo.

R. C. Luxembourg B 94.673.

Statuts coordonnés suivant l'acte n° 1589 du 26 novembre 2003 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Schwachtgen.

(081714.3/230/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2003.

LSFB-KEB CAPITAL INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 125.000.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 8, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 95.400.

EXTRAIT

Il résulte d'un contrat de cession de parts sociales du 5 décembre 2003 que Monsieur John Donald Dell, avec adresse professionnelle à 717, North Harwood Street, Suite 2200, Dallas, Texas, 75201, Etats-Unis, a cédé 1.000 parts sociales de la société LSFB-KEB CAPITAL INVESTMENTS, S.à r.l. (la Société), représentant 100% du capital social de la Société à LONE STAR CAPITAL INVESTMENTS, S.à r.l., une société à responsabilité limitée établie à 8, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, enregistrée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 91.796.

Les parts sociales de la Société sont dès lors toutes détenues par LONE STAR CAPITAL INVESTMENTS, S.à r.l.

Pour extrait sincère et conforme

LSFB-KEB CAPITAL INVESTMENTS, S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 8 décembre 2003, réf. LSO-AL02288. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(081763.3/253/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2003.

BRENNTAG, Société Anonyme.

Registered office: L-5365 Munsbach, 5, Parc d'Activité Syrdall.
R. C. Luxembourg B 97.258.

—
STATUTES

In the year two thousand and three, on the twenty-fifth day of November.
Before the undersigned Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

1. BRENNTAG-INTERFER (BC), a société en commandite par actions incorporated and governed by the laws of Luxembourg, having its registered address at 5, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, duly represented by Mr Marc Elvinger, maître en droit, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 20 November 2003.

2. BRENNTAG-INTERFER, a société anonyme incorporated and governed by the laws of Luxembourg, having its registered address at 5, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, duly represented by Mr Marc Elvinger, maître en droit, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 20 November 2003.

The proxies, after having been signed ne varietur by the proxy-holders and the undersigned notary, shall remain attached to this document in order to be registered therewith.

Such appearing parties, acting in their here-above stated capacities, have drawn up the following articles of association of a société anonyme, which they declare organised as follows:

A. Name - Duration - Purpose - Registered office

Art. 1. There is hereby established among the subscribers and all those who may become owners of the shares hereafter issued, a company in the form of a société anonyme, under the name of BRENNTAG.

Art. 2. The company is established for an unlimited period of time.

Art. 3. The purpose of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, control and development of its portfolio.

The Company may further guarantee, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may carry out any commercial, industrial or financial activities which it may deem useful in accomplishment of its purpose.

Art. 4. The registered office of the company is established in Munsbach, Schuttrange. Within the same municipality, the registered office of the company may be transferred by resolution of the board of directors. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad by resolution of the board of directors.

B. Share capital - Shares

Art. 5. The subscribed capital is set at thirty-one thousand Euros (EUR 31,000.-) consisting of twenty-four thousand eight hundred (24,800) shares with a par value of one Euro twenty-five cent (EUR 1.25) each.

The authorised capital, including the issued share capital, is fixed at six hundred thousand Euros (EUR 600,000.-) consisting of four hundred eighty thousand (480,000) shares with a par value of one Euro twenty-five cent (EUR 1.25) per share. During the period of five years, from the date of the publication of these articles of association, the directors be and are hereby authorised to issue shares and to grant options to subscribe for shares, to such persons and on such terms as they shall see fit and specifically to proceed to such issue without reserving for the existing shareholders a preferential right to subscribe to the shares issued.

The subscribed capital and the authorised capital of the company may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of association. The company may, to the extent and under terms permitted by law, redeem its own shares.

Art. 6. The shares of the company are in registered form.

A shareholders' register will be kept at the registered office, where it will be available for inspection by any shareholder. This register will contain all the information required by article 39 of the law of 10 August 1915 governing commercial companies, as amended. Ownership of registered shares will be established by inscription in said register. Certificates of these recordings shall be issued and signed by two directors upon request of the relevant shareholder.

The company will recognize only one holder per share; in case a share is held by more than one person, the persons claiming ownership of the share will have to appoint one sole proxy to represent the share in relation to the company. The company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until one person has been designated as the sole owner in relation to the company.

C. General meetings of shareholders

Art. 7. Any regularly constituted meeting of shareholders of the company shall represent the entire body of shareholders of the company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the company.

The general meeting is convened by the board of directors or by the company's auditor.

It may also be convened by request of shareholders representing at least twenty per cent (20%) of the company's share capital.

Art. 8. The annual general meeting of shareholders shall be held in Luxembourg at the registered office of the company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting, on the thirtieth day of June of each year at 11.00 a.m. If such day is a legal holiday, the annual general meeting shall be held on the next following business day. Other meetings of shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting.

The quorum and time-limits provided by law shall govern the convening notices and the conduct of the meetings of shareholders of the company, unless otherwise provided herein.

Each share is entitled to one vote. A shareholder may act at any meeting of shareholders by appointing another person as his proxy in writing, by facsimile or by any other means of communication, a copy being sufficient. Resolutions at a meeting of shareholders duly convened will be passed with the unanimous consent of the shareholders.

The board of directors may determine all other conditions that must be fulfilled by shareholders for them to take part in any meeting of shareholders.

If all the shareholders are present or represented at a meeting of shareholders, and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice or publication.

D. Board of directors

Art. 9. The company shall be managed by a board of directors composed of three members at least who need not be shareholders of the company. The directors shall be elected by the general meeting of shareholders, which shall determine their number, remuneration and term of office. The term of the office of a director may not exceed six years and the directors shall hold office until their successors are elected. Directors may be re-elected for successive terms.

The directors are elected by a simple majority vote of the shares present or represented.

Any director may be removed at any time with or without cause by the general meeting of shareholders.

In the event of a vacancy in the office of a director because of death, retirement or otherwise, this vacancy may be filled on a temporary basis until the next general meeting of shareholders, by observing the applicable legal provisions.

Art. 10. The board of directors shall choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a director, and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of directors and of the shareholders.

The board of directors shall meet upon call by the chairman, or two directors, at the place indicated in the notice of meeting.

The chairman shall preside at all meeting of shareholders and of the board of directors, but in his absence, the shareholders or the board of directors may appoint another director as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of directors must be given to directors twenty-four hours at least in advance of the date scheduled for the meeting, by facsimile or by electronic mail (without electronic signature), except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each director in writing, by facsimile or by any other means of communication, a copy being sufficient. A special convening notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of directors.

Any directors may act at any meeting of the board of directors by appointing another director as his proxy in writing, by facsimile or by any other means of communication, a copy being sufficient. A director may represent one or more of his colleagues.

Any director may participate in any meeting of the board of directors by conference-call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of directors can deliberate or act validly only if at least a majority of the directors is present or represented at a meeting of the board of directors.

Decisions shall be taken by a majority vote of the directors present or represented at such meeting.

The board of directors may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by facsimile or by any other means of communication, a copy being sufficient. The entirety will form the minutes giving evidence of the passing of the resolution.

Art. 11. The minutes of any meeting of the board of directors shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two directors. Copies or excerpts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the chairman or by two directors.

Art. 12. The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the company's interest. All powers not expressly reserved by law or by these articles to the general meeting of shareholders fall within the powers of the board of directors.

In accordance with article 60 of the law of 10 August 1915 governing commercial companies, as amended, the daily management of the company, as well as the representation of the company in relation with this management may be delegated to one or more directors, officers, managers or other agents, shareholder or not, acting alone or jointly. Their appointment, revocation and powers shall be determined by a resolution of the board of directors. The delegation to a member of the board of directors is subject to prior general authorisation of the general meeting of shareholders.

The company may also grant special powers by notarised proxy or private instrument.

Art. 13. The company will be bound vis-à-vis third parties by the joint signature of two directors of the company or by the sole signature of any persons to whom such signatory power shall be delegated by the board of directors.

Art. 14. The director(s) do not assume, by reason of his/their position, any personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the company. They are authorized agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.

The company shall indemnify, to the greatest extent permitted by law, any member of the board of directors and his heirs, executors and administrators, against expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit, or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been a member of the board of directors of the company. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which he may be entitled.

The company shall pay the expenses incurred by any person indemnifiable hereunder in connection with any proceeding in advance of the final disposition, so long as the company receives a written and legally binding undertaking by such person to repay the full amount advanced if there is a final determination that such person is not entitled to indemnification. The termination of any action, suit or proceeding by judgment, order, settlement, conviction, or a plea of nolo contendere or its equivalent, shall not of itself, create a presumption that the indemnifiable person did not satisfy the standard of conduct entitling him or her to indemnification hereunder. The company shall make a cash payment to such indemnifiable person equal to the full amount incurred by such person and to be indemnified promptly upon notification of an obligation to indemnify from the indemnifiable person supported by such information as the company shall reasonably require.

E. Supervision of the company

Art. 15. The operations of the company shall be supervised by one or several statutory auditors, which may be shareholders or not. The general meeting of shareholders shall appoint the statutory auditors, and shall determine their number, remuneration and term of office, which may not exceed six years. The statutory auditor(s) may be re-appointed for successive terms.

F. Financial year - Profits

Art. 16. The accounting year of the company shall begin on January first of each year and shall terminate on December thirty-first of the same year.

Art. 17. From the annual net profits of the company, five per cent (5%) shall be allocated to the legal reserve. This allocation shall cease to be mandatory as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the company, as stated in article 5 hereof or as increased or reduced from time to time as provided in article 5 hereof.

The general meeting of shareholders, upon recommendation of the board of directors, will determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of. Interim dividends may be distributed by the board of directors by observing the terms and conditions provided for by law.

G. Liquidation

Art. 18. In the event of dissolution of the company, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators, who may be physical persons or legal entities, appointed by the meeting of shareholders deciding such dissolution and which shall determine their powers and their compensation.

H. Amendment of the Articles of incorporation

Art. 19. These Articles of Incorporation may be amended by a resolution of the general meeting of shareholders adopted under the conditions of quorum provided for in article 67-1 of the law of 10 August 1915 governing commercial companies, as amended, and with the unanimous consent of the shareholders.

I. Final clause - Applicable law

Art. 20. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 governing commercial companies, as amended.

Transitional provisions

- 1) The first accounting year shall begin on the date of the formation of the company and shall terminate on 31 December 2004.
- 2) The first annual general meeting of shareholders shall be held in 2005.

Subscription and Payment

The subscribers have subscribed the shares to be issued as follows:

1) BRENNTAG-INTERFER (BC), prenamed, paid EUR 7,750.- in subscription for	24,799 shares
2) BRENNTAG-INTERFER, prenamed, paid EUR 1.25 in subscription for	1 share
Total: EUR 7,750.- paid for	<u>24,800 shares</u>

All the shares have been paid-up for the quarter of their subscription price, so that the amount of seven thousand seven hundred fifty Euros (EUR 7,750.-) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

Declaration

The undersigned notary herewith declares having verified the existence of the conditions enumerated in article 26 of the law of 10 August 1915, governing commercial companies, as amended, and expressly states that they have been fulfilled.

Expenses

The expenses, costs, remuneration's or charges in any form whatsoever which shall be borne by the company as a result of its formation are estimated at approximately thousand five hundred Euros.

General meeting of shareholders

The above named persons, representing the entire subscribed capital and considering themselves as fully convened, have immediately proceeded to an extraordinary general meeting. Having first verified that it was regularly constituted, they have passed the following resolutions by unanimous vote.

1. The number of directors is fixed at four (4) and the number of statutory auditors at one (1).
2. The following persons are appointed as directors of the Company:
 - a) Paul Edgerley managing director, residing in 119 Hyslop Road, Brookline, MA 02146, U.S.A., born on 12 December 1955 in the U.S.A.
 - b) Steve Barnes, managing director, residing in One Old Colony drive, Dover, MA 02030, U.S.A., born on 6 April 1960 in the U.S.A.
 - c) Michel Plantevin, managing director, residing in 16 Belsize Crescent, London MW3 5QU, United Kingdom, born on 24 October 1956 in Marseilles, France.
 - d) Ailbhe Jennings, director, residing in 17, rue du Verger, L-5372 Schuttrange, Luxembourg, born on 27 March 1963 in Dublin, Ireland.
3. The following entity is appointed as statutory auditor of the Company:
PricewaterhouseCoopers with address at L-1471 Luxemburg, 400, route d'Esch.
4. The registered address of the company is set at L-5365 Munsbach, 5, Parc d'Activité Syrdall.
5. The term of office of the directors and of the statutory auditor shall end at the general meeting called to approve the accounts as of 31 December 2004 or at any time prior to such time as the general meeting of shareholders may determine.
6. The general meeting, according to article 60 of the law of 10 August 1915 governing commercial companies, as amended, hereby authorizes the board of directors to delegate the daily management of the company and the representation of the company in relation with this management to any of its members.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a German translation; on the request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the German text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, the said persons appearing signed together with the notary, this original deed.

Folgt die deutsche Übersetzung des englischen Textes:

Im Jahre zweitausendunddrei, den fünfundzwanzigsten November.

Vor dem unterzeichneten Notar Joseph Elvinger, mit Amtssitz in Luxemburg.

Sind erschienen:

1. BRENNTAG-INTERFER (BC), eine Kommanditgesellschaft gegründet nach dem Recht von Luxemburg, mit Sitz in 5, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, rechtmäßig vertreten durch Herrn Marc Elvinger, maître en droit, wohnhaft in Luxemburg, gemäß privatschriftlicher Vollmacht, ausgestellt am 20. November 2003.

2. BRENNTAG-INTERFER, eine Aktiengesellschaft gegründet nach dem Recht von Luxemburg, mit Sitz in 5, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, rechtmäßig vertreten durch Herrn Marc Elvinger, maître en droit, wohnhaft in Luxemburg, gemäß privatschriftlicher Vollmacht, ausgestellt am 20. November 2003.

Die Vollmachten werden nach Unterzeichnung ne varietur durch die Erschienenen und den unterzeichneten Notar gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigefügt, um mit derselben einregistriert zu werden.

Die Erschienenen ersuchen den unterzeichneten Notar, die Satzung einer Aktiengesellschaft, die sie hiermit gründen, wie folgt zu beurkunden.

A. Name - Sitz - Dauer - Zweck

Art. 1. Es besteht hiermit eine zwischen den Zeichnern, sowie allen zukünftigen Inhaber der in dieser Satzung ausgestellten Aktien eine Aktiengesellschaft, welche die Bezeichnung BRENNTAG führt.

Art. 2. Die Gesellschaft ist auf unbestimmte Zeit errichtet.

Art. 3. Zweck der Gesellschaft ist der Erwerb von Beteiligungen jeder Art an in- und ausländischen Gesellschaften, sonstige Vermögensanlagen jeder Art, der Erwerb von Wertpapieren jeder Art durch Kauf, Zeichnung oder auf andere Weise, die Übertragung von Wertpapieren durch Verkauf, Tausch oder auf andere Weise sowie die Verwaltung, Kontrolle und Verwertung dieser Beteiligungen.

Die Gesellschaft kann ebenfalls den Gesellschaften, in welchen sie eine direkte oder indirekte Beteiligung hält oder welche der gleichen Gesellschaftsgruppe wie sie selbst angehören, Bürgschaften oder Kredite gewähren oder sie auf andere Weise unterstützen.

Die Gesellschaft kann alle Geschäfte kaufmännischer, gewerblicher oder finanzieller Natur betreiben, die der Erreichung ihres Zweckes förderlich sind.

Art. 4. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Munsbach, Schuttrange. Die Verlegung des Sitzes der Gesellschaft innerhalb der Gemeinde erfolgt durch einfachen Beschluss des Verwaltungsrates. Durch einfachen Beschluss des Verwaltungsrates können auch jederzeit Filialen oder Geschäftsstellen, sowohl im Großherzogtum Luxemburg als auch im Ausland, gegründet werden.

B. Kapital - Aktien

Art. 5. Das gezeichnete Aktienkapital beträgt einunddreißigtausend Euro (EUR 31.000,-) und ist in vierundzwanzigtausendachthundert (24.800) Aktien mit einem Nennwert von ein Euro fünfundsiebzig (EUR 1,25) eingeteilt.

Das genehmigte Aktienkapital, inklusive das gezeichnete Kapital, beträgt sechshunderttausend Euro (EUR 600.000,-) und ist in vierhundertachtzigtausend (480.000) Aktien mit einem Nennwert von ein Euro fünfundsiebzig (EUR 1,25) pro Aktie eingeteilt. Während einer Dauer von fünf Jahren ab Veröffentlichung dieser Satzung, ist der Verwaltungsrat ermächtigt Aktien auszugeben oder Optionen zur Zeichnung von Aktien zu erteilen, zugunsten solcher Personen und zu solchen Bedingungen wie dies der Verwaltungsrat für geeignet hält. Der Verwaltungsrat ist in diesem Zusammenhang insbesondere berechtigt, neue Aktien auszugeben, ohne dabei den bisherigen Aktionären Vorzugsrechte einzuräumen.

Das gezeichnete und das genehmigte Aktienkapital der Gesellschaft können durch Beschluss der Hauptversammlung der Aktionäre, entsprechend den gesetzlichen Erfordernissen für Satzungsänderungen, erhöht oder herabgesetzt werden. Die Gesellschaft kann im Rahmen des Gesetzes und nach den darin festgelegten Bedingungen eigene Aktien erwerben.

Art. 6. Die Aktien der Gesellschaft sind Namensaktien.

Am Gesellschaftssitz wird ein Register der Aktionäre geführt, welches jedem Aktionär zur Einsicht offen steht. Dieses Register enthält alle Angaben, welche von Artikel 39 des Gesetzes vom 10. August 1915 über Handelsgesellschaften bestimmend, wie abgeändert, vorgesehen sind. Das Eigentum an Namensaktien wird durch die Eintragung in dieses Register festgestellt.

Auf Anfrage des entsprechenden Aktionärs, werden Aktienzertifikate ausgestellt, welche die Eintragung im Register bestätigen und von zwei Verwaltungsratsmitgliedern unterzeichnet sind.

Die Gesellschaft erkennt nur einen Eigentümer pro Aktie an; sollte das Eigentum an Aktien aufgeteilt sein, müssen diejenigen, die ein Recht an diesen Aktien geltend machen, einen gemeinsamen Bevollmächtigten ernennen, um die aus den Aktien resultierenden Rechte gegenüber der Gesellschaft zu vertreten. Die Gesellschaft kann die Ausübung aller Rechte bezüglich solcher Aktien aussetzen, solange nicht eine einzige Person zum Besitzer der Aktien im Verhältnis zur Gesellschaft benannt worden ist.

C. Hauptversammlung der Aktionäre

Art. 7. Die ordnungsgemäß gebildete Versammlung der Aktionäre vertritt alle Aktionäre der Gesellschaft. Sie hat jegliche Befugnis zur Anordnung, Ausführung oder Ratifizierung aller Handlungen im Hinblick auf die Geschäfte der Gesellschaft.

Die Hauptversammlung wird durch den Verwaltungsrat oder den Rechnungsprüfer einberufen.

Sie kann auch auf Antrag von Aktionären, welche wenigstens zwanzig Prozent (20%) des Kapitals vertreten, einberufen werden.

Art. 8. Die jährliche Hauptversammlung findet am Sitz der Gesellschaft in Luxemburg oder an einem anderen, in der Einladung bestimmten Ort innerhalb der Gemeinde Luxemburgs jeweils um 11.00 Uhr morgens am Dreißigsten des Monats Juni eines jeden Jahres oder, wenn dieser Tag auf einen Feiertag fällt, am nächsten darauf folgenden Werktag statt. Andere Hauptversammlungen können an den in den Einberufungsschreiben bestimmten Zeitpunkten und Orten einberufen werden.

Die Einberufungsschreiben sowie die Leitung der Versammlungen der Aktionäre der Gesellschaft werden von den gesetzlich erforderlichen Anwesenheitsquoten und Fristen geregelt, insofern diese Satzung keine anderweitigen Bestimmungen trifft.

Jede Aktie gewährt eine Stimme. Jeder Aktionär kann sich auf der Hauptversammlung durch einen schriftlich, per Faksimileübertragung, oder per jede andere Kommunikationsform (eine Kopie ist ausreichend) bevollmächtigten Dritten vertreten lassen. Beschlüsse auf einer ordnungsgemäß einberufenen Hauptversammlung werden mit Einstimmigkeit der anwesenden und vertretenen Stimmen gefasst.

Der Verwaltungsrat kann alle weiteren Bedingungen festlegen, welche von den Aktionären erfüllt werden müssen, um an einer Versammlung der Aktionäre teilnehmen zu können.

Sind alle Aktionäre in einer Hauptversammlung anwesend oder vertreten und erklären sie, die Tagesordnung zu kennen, so kann die Versammlung ohne vorherige Einberufung abgehalten werden.

D. Verwaltungsrat

Art. 9. Die Gesellschaft wird durch einen Verwaltungsrat verwaltet, welcher aus mindestens drei Mitgliedern bestehen muss, die nicht Aktionäre der Gesellschaft sein müssen. Die Mitglieder des Verwaltungsrates werden von der Hauptversammlung der Aktionäre gewählt; ihre Anzahl, Bezüge und die Dauer ihres Mandates werden von der Hauptversammlung festgesetzt. Die Mitglieder des Verwaltungsrates werden für die Dauer eines Mandates, welches sechs Jahre nicht überschreiten darf, und welches grundsätzlich mit der Bestellung des Nachfolgers endet. Die Mitglieder des Verwaltungsrates können mehrmals hintereinander gewählt werden.

Die Mitglieder des Verwaltungsrates werden mit einfacher Mehrheit der anwesenden und vertretenen Aktien gewählt.

Die Hauptversammlung der Aktionäre kann zu jeder Zeit und ohne Angabe von Gründen jedes Mitglied des Verwaltungsrates abberufen.

Wird die Stelle eines Mitgliedes des Verwaltungsrates durch Tod, Rücktritt oder aus einem sonstigen Grund frei, so kann das freigewordene Amt, gemäß den gesetzlichen Bestimmungen, vorläufig bis zur nächsten Hauptversammlung besetzt werden.

Art. 10. Der Verwaltungsrat wählt aus dem Kreise seiner Mitglieder einen Vorsitzenden und hat auch die Möglichkeit, einen stellvertretenden Vorsitzenden bestellen. Er kann auch einen Sekretär bestellen, welcher nicht Mitglied des Verwaltungsrates sein muss, und welcher für die Protokolle der Sitzungen des Verwaltungsrates verantwortlich ist.

Der Verwaltungsrat wird durch den Vorsitzenden oder durch zwei seiner Mitglieder an dem in dem Einberufungsschreiben bestimmten Ort einberufen.

Der Vorsitzende hat den Vorsitz in jeder Sitzung des Verwaltungsrates; in seiner Abwesenheit kann der Verwaltungsrat mit Mehrheit der Anwesenden ein anderes Mitglied des Verwaltungsrates ernennen um den Vorsitz dieser Sitzungen zeitweilig zu führen.

Jedes Mitglied des Verwaltungsrates erhält wenigstens vierundzwanzig Stunden vor dem vorgesehenen Zeitpunkt der Sitzung per Faksimileübertragung oder per elektronische Post (ohne elektronische Unterschrift), ein Einberufungsschreiben, außer im Falle einer Dringlichkeit, in welchem Falle die Natur und die Gründe dieser Dringlichkeit im Einberufungsschreiben angegeben werden müssen. Auf schriftliche, durch Faksimileübertragung oder durch ein vergleichbares Kommunikationsmittel (eine Kopie ist ausreichend) gegebene Einwilligung eines jeden Mitgliedes des Verwaltungsrates, kann auf die Einberufungsschreiben verzichtet werden. Ein spezielles Einberufungsschreiben ist nicht erforderlich für Sitzungen des Verwaltungsrates, die zu einer Zeit und an einem Ort abgehalten werden, welche von einem vorherigen Beschluss des Verwaltungsrates festgesetzt wurden.

Jedes Verwaltungsratsmitglied kann sich in der Sitzung des Verwaltungsrates aufgrund einer schriftlich, durch Faksimileübertragung oder durch vergleichbare Kommunikationsmittel (eine Kopie ist ausreichend) erteilten Vollmacht durch ein anderes Mitglied des Verwaltungsrates vertreten lassen. Ein Verwaltungsratsmitglied kann mehrere andere Verwaltungsratsmitglieder vertreten.

Jedes Verwaltungsratsmitglied kann durch eine telefonische Konferenzschaltung oder durch ein anderes Kommunikationsmittel an einer Sitzung teilnehmen, vorausgesetzt, jeder Teilnehmer an der Sitzung kann alle andere verstehen. Die Teilnahme an einer Sitzung in dieser Weise entspricht einer persönlichen Teilnahme an dieser Sitzung.

Der Verwaltungsrat ist nur beschlussfähig, wenn mindestens die Hälfte seiner Mitglieder anwesend oder vertreten ist.

Beschlüsse werden mit der einfachen Mehrheit der Stimmen seiner auf der jeweiligen Sitzung anwesenden oder vertretenen Mitglieder gefasst.

Einstimmige Beschlüsse des Verwaltungsrates können auch durch Rundschreiben mittels einer oder mehrerer schriftlicher, durch Faksimileübertragung oder andere Kommunikationsmittel (eine Kopie ist ausreichend) belegter Unterlagen gefasst werden, vorausgesetzt solche Beschlüsse werden schriftlich bestätigt; die Gesamtheit der Unterlagen bildet das Protokoll das als Nachweis der Beschlussfassung gilt.

Art. 11. Die Protokolle aller Sitzungen des Verwaltungsrates werden vom Vorsitzenden oder, in seiner Abwesenheit, vom stellvertretenden Vorsitzenden oder von zwei Verwaltungsratsmitgliedern unterzeichnet. Die Kopien oder Auszüge der Protokolle, die vor Gericht oder anderweitig vorgelegt werden sollen, werden vom Vorsitzenden oder von zwei Verwaltungsratsmitgliedern unterzeichnet.

Art. 12. Der Verwaltungsrat ist befugt, die Gesellschaft im weitesten Sinne zu leiten und alle Verwaltungs- und Verfügungshandlungen vorzunehmen, welche im Interesse der Gesellschaft sind. Der Verwaltungsrat hat sämtliche Befugnisse, welche durch das Gesetz oder durch diese Satzung nicht ausdrücklich der Hauptversammlung vorbehalten sind.

Die laufende Geschäftsführung der Gesellschaft sowie die diesbezügliche Vertretung Dritten gegenüber können gemäß Artikel sechzig des Gesetzes vom 10. August 1915 über Handelsgesellschaften, wie abgeändert, auf ein oder mehrere Mitglieder des Verwaltungsrates, leitende Angestellte, Geschäftsführer oder sonstige Vertretungsberechtigte, welche nicht Aktionäre der Gesellschaft sein müssen, und alleinzeichnungsberechtigt sein können, übertragen werden. Ihre Ernennung, Abberufung und sonstigen Befugnisse werden durch Beschluss des Verwaltungsrates geregelt. Die Übertragung an ein Verwaltungsratsmitglied muss von der Hauptversammlung vorab genehmigt werden.

Ferner kann die Gesellschaft einzelne Aufgaben der Geschäftsführung durch privatschriftliche oder beglaubigte Vollmacht übertragen.

Art. 13. Die Gesellschaft wird durch die gemeinsame Unterschrift von zwei Verwaltungsratsmitgliedern oder durch Einzelunterschrift jeder entsprechend vom Verwaltungsrat bevollmächtigten Person(en) verpflichtet.

Art. 14. Die Verwaltungsratsmitglieder haften nicht persönlich aufgrund ihres Mandates für Verbindlichkeiten welche sie im Namen der Gesellschaft rechtmäßig eingegangen sind. Sie handeln lediglich als Bevollmächtigte der Gesellschaft und sind daher ausschließlich für die Ausübung ihres Mandates verantwortlich.

Die Gesellschaft entschädigt auf die im weitest möglichen Sinne nach Luxemburger Recht zulässige Art und Weise jedes Mitglied des Verwaltungsrates, seine Erben, Testamenvollstrecker oder Verwalter für angemessene Kosten die im Zusammenhang mit jeder Handlung, jedem Prozess oder Verfahren in denen er wegen seiner Mitgliedschaft im Verwaltungsrat als Partei beteiligt ist oder war, entstanden sind. Das hiervor aufgeführte Recht auf Entschädigung schließt andere Rechte die dem Verwaltungsratsmitgliedern zustehen sollten nicht aus.

Die Gesellschaft übernimmt die Kosten jeder Person, die hierdurch Recht auf Entschädigung hat in Verbindung mit jedem Verfahren, vor dem endgültigen Urteil, insofern die Gesellschaft eine schriftliche und rechtskräftige Verpflichtung dieser Person erhält, den Vorschussbetrag zurückzuerstatten, im Fall einer endgültigen Feststellung, dass kein Recht auf Entschädigung von der Gesellschaft besteht. Alleine durch die Beendigung einer Handlung, eines Prozesses oder eines Verfahrens durch ein Urteil, eine Anweisung, Beilegung, Verurteilung oder nolo contendere oder gleichwertige Verteilung, entsteht nicht die Vermutung, dass die Person, welche Recht auf Entschädigung hat, den Benehmensstandart,

durch den das Entschädigungsrecht entsteht, nicht eingehalten hat. Die Gesellschaft wird eine Barzahlung an den Entschädigungsberechtigten machen, in gleicher Höhe wie die von ihm eingegangene entschädigungsberechtigte Verpflichtungen, sofort nach Erhalt der Mitteilung einer Entschädigungspflicht von dem Entschädigungsberechtigten, unterstützt von den Informationen welche die Gesellschaft vernünftigerweise fordern kann.

E. Überwachung der Gesellschaft

Art. 15. Die Gesellschaft unterliegt der Überwachung durch einen oder mehrere Rechnungsprüfer, die nicht Aktionäre der Gesellschaft sein müssen. Die Hauptversammlung ernennt diese Rechnungsprüfer, bestimmt ihre Zahl und setzt ihre Vergütung und die Dauer ihres Mandates, die sechs Jahre nicht überschreiten darf, fest. Die Rechnungsprüfer können mehrmals hintereinander ernannt werden.

F. Geschäftsjahr - Bilanz

Art. 16. Das Geschäftsjahr beginnt am ersten Januar und endet am einunddreißigsten Dezember eines jeden Jahres.

Art. 17. Es werden jährlich wenigstens fünf Prozent (5%) des Reingewinnes der Gesellschaft vorab den gesetzlichen Rücklagen zugeführt bis diese zehn Prozent (10%) des in Artikel 5 dieser Satzung vorgesehenen Gesellschaftskapitals, wie gemäß Artikel 5 erhöht oder herabgesetzt, betragen.

Die Hauptversammlung der Aktionäre bestimmt auf Vorschlag des Verwaltungsrates über die Verwendung des restlichen Betrages des Reingewinns. Die Hauptversammlung kann im Rahmen der gesetzlichen Bestimmungen Vorschussdividenden ausschütten.

G. Auflösung der Gesellschaft

Art. 18. Wird die Gesellschaft durch Beschluss der Hauptversammlung aufgelöst, so wird die Liquidation durch eine oder mehrere Liquidatoren, welche natürliche oder juristische Personen sein können, durchgeführt. Die Hauptversammlung ernennt diese Liquidatoren und setzt ihre Befugnisse und Vergütung fest.

H. Satzungsänderung

Art. 19. Die gegenwärtige Satzung kann von einer Hauptversammlung der Aktionäre geändert werden, unter Beachtung der Anwesenheitsquoten gemäß Artikel 67-1 des Gesetzes vom 10. August 1915 bestimmend über Handelsgesellschaften, wie abgeändert, und der einstimmigen Zustimmung der Aktionäre.

I. Schlussbestimmungen - Anwendbares Recht

Art. 20. Für sämtliche Fragen, welche nicht durch diese Satzung geregelt sind, gilt das Gesetz vom 10. August 1915 bestimmend über Handelsgesellschaften, wie abgeändert.

Übergangsbestimmungen

- 1) Das erste Geschäftsjahr beginnt mit der Gründung der Gesellschaft und endet am 31. Dezember 2004.
- 2) Die erste jährliche Hauptversammlung wird im Kalenderjahr 2005 stattfinden.

Zeichnung und Einzahlung der Aktien

Die Gründer haben die auszugebenden Aktien wie folgt gezeichnet:

- | | |
|---|---------------|
| 1) BRENNTAG-INTERFER (BC), vorgeannt, hat 24.799 Aktien für EUR 7.750,- gezeichnet; | 24.799 Aktien |
| 2) BRENNTAG-INTERFER, vorgeannt, hat 1 Aktie für EUR 1,25 gezeichnet; | 1 Aktie |

Insgesamt: EUR 7.750,- eingezahlt für 24.800 Aktien

Alle Aktien wurden für ein Viertel in bar einbezahlt; demgemäß verfügt die Gesellschaft ab sofort uneingeschränkt über einen Betrag von siebentausendsiebenhundertfünfzig Euro (EUR 7.750,-) wie dies dem unterzeichneten Notar nachgewiesen wurde.

Bescheinigung

Der unterzeichnete Notar bescheinigt, dass die Bedingungen von Artikel 26 des Gesetzes vom 10. August 1915 über Handelsgesellschaften, wie abgeändert, erfüllt sind.

Schätzung der Gründungskosten

Die Gründer schätzen die Kosten, Gebühren, Honorare und Auslagen, welche der Gesellschaft aus Anlass gegenwärtiger Gründung erwachsen, auf ungefähr tausendfünfhundert Euro.

Ausserordentliche Hauptversammlung

Sodann haben die Erschienenen, die das gesamte Kapital vertreten, sich zu einer außerordentlichen Hauptversammlung der Aktionäre, zu der sie sich als ordentlich einberufen erklären, zusammengefunden. Nachdem die Gültigkeit der Zusammensetzung nachgeprüft wurde, hat die Hauptversammlung einstimmig folgende Beschlüsse gefasst:

1. Die Zahl der Verwaltungsratsmitglieder wird auf vier (4) festgelegt. Die Zahl der Rechnungsprüfer wird auf einen (1) festgelegt.
2. Zu Verwaltungsratsmitgliedern werden ernannt:
 - a) Paul Edgerley, managing director, wohnhaft in 119 Hyslop Road, Brookline, MA 02146, U.S.A., geboren am 12. Dezember 1955 in den U.S.A.
 - b) Steve Barnes, managing director, wohnhaft in One Old Colony drive, Dover, MA 02030, U.S.A., geboren am 6. April 1960 in den U.S.A.
 - c) Michel Plantevin, managing director, wohnhaft in 16 Belsize Crescent, London MW3 5QU, Groß-Britannien, geboren am 24. Oktober 1956 in Marseilles, Frankreich.

d) Ailbhe Jennings, director, wohnhaft in 17, rue du Verger, L-5372 Schuttrange, Luxemburg, geboren am 27. März 1963 in Dublin, Irland.

3. Zum Rechnungsprüfer wird ernannt: PricewaterhouseCoopers mit Sitz in L-1471 Luxemburg, 400, route d'Esch.

4. Die Anschrift der Gesellschaft lautet: L-5365 Munsbach, 5, Parc d'Activité Syrdall.

5. Die Mandate der Verwaltungsratsmitglieder und des Rechnungsprüfers enden mit der Hauptversammlung die über die jährliche Konten im 31. Dezember 2004 entscheidet oder zu dem von der Hauptversammlung beschlossenen Zeitpunkt.

6. Gemäß Artikel 60 des Gesetzes vom 10. August 1915 über Handelsgesellschaften bestimmend, wie abgeändert, ermächtigt die Hauptversammlung den Verwaltungsrat, einem oder mehreren seiner Mitglieder die laufende Geschäftsführung der Gesellschaft sowie die diesbezügliche Vertretung Dritten gegenüber zu übertragen.

Worüber Urkunde, aufgenommen zu Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Der amtierende Notar, der englischen Sprache kundig, stellt hiermit fest, dass auf Ersuchen der vorgenannten Parteien, diese Urkunde in englischer Sprache verfasst ist, gefolgt von einer Übersetzung in deutscher Sprache. Im Falle von Abweichungen zwischen dem englischen und dem deutschen Text, ist die englische Fassung maßgebend.

Und nach Verlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Erschienenen, haben dieselben mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: M. Elvinger, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} décembre 2003, vol. 141S, fol. 50, case 2. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Für gleichlautende Ausfertigung, erteilt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 8. Dezember 2003.

J. Elvinger.

(081952.3/211/454) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2003.

EUROFORME S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9991 Weiswampach, 102, Auf dem Kiemel.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 5 décembre 2003, réf. LSO-AL01772, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 10 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bertrange, le 9 décembre 2003.

UNIVERSALIA (FIDUCIAIRE) S.A.

Signature

(903159.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 10 décembre 2003.

CONFECTIONARY INVESTMENT CIE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 760.000,-.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R. C. Luxembourg B 70.824.

Le bilan au 31 décembre 2001, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 9 décembre 2003, réf. LSO-AL02334, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures

Gérants

(082047.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2003.

CONFECTIONARY INVESTMENT CIE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 760.000,-.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R. C. Luxembourg B 70.824.

Le bilan au 31 décembre 2002, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 9 décembre 2003, réf. LSO-AL02332, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures

Gérants

(082048.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2003.

DIRITHERM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9910 Troisvierges, 1, rue de la Laiterie.
R. C. Diekirch B 2.305.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 5 décembre 2003, réf. LSO-AL01787, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 10 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Bertrange, le 9 décembre 2003.

UNIVERSALIA (FIDUCIAIRE) S.A.

Signature

(903160.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 10 décembre 2003.

PAPA E CITU, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9155 Grosbous, 2, rue de Mersch.
R. C. Diekirch B 4.100.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 2 décembre 2003, réf. LSO-AL0445, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 8 décembre 2003.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN & ASSOCIES

Signature

(903161.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 10 décembre 2003.

DIRITHERM A.G., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-9910 Troisvierges, 1, rue de la Laiterie.
R. C. Diekirch B 2.305.

Auszug vom Protokoll der ordentlichen Generalversammlung der Aktionäre vom 9. September 2003

Die Generalversammlung nimmt die Rücktrittserklärung des Aufsichtskommissars Yves Wallers an und erteilt ihm hiermit Entlastung für sein Mandat.

Die Aktionäre beschließen die Ernennung von SOCIETE DE REVISION CHARLES ENSCH «SRE» S.A., mit Gesellschaftssitz in 36, route de Longwy, L-8080 Bertrange, zum neuen Aufsichtskommissar. Der neue Aufsichtskommissar wird das Mandat seines Vorgängers fortführen bis zur Generalversammlung von 2009.

Die Generalversammlung erneuert für einen Zeitraum von sechs Jahren bis zur Generalversammlung von 2009 die Mandate der Verwaltungsratsmitglieder.

Beglaubigte Kopie

Unterschrift / Unterschrift

Verwalter / Verwalter

Enregistré à Luxembourg, le 5 décembre 2003, réf. LSO-AL01782. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(903170.3/643/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 10 décembre 2003.

FINECO, FINANCIERE D'ETUDES ET DE CONSTRUCTIONS, Société Anonyme.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.
R. C. Luxembourg B 70.504.
Adresse administrative: L-1840 Luxembourg, 47, boulevard Joseph II.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 4 décembre 2003, réf. LSO-AL01263, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2003.

Extrait de l'assemblée générale du 25 novembre 2003

Affectation du bénéfice s'élevant à € 9.865,70 comme suit:

Réserve légale	493,29 €
Résultats reportés	9.372,41 €

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 27 novembre 2003, réf. LSO-AK06498. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(081772.3//18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2003.

SA.RO.MI. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 57.820.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 4 décembre 2003, réf. LSO-AL01277, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 novembre 2003.

Pour la Conseil d'Administration

G. Schneider / M. Gillardin

Administrateur / Administrateur

(081731.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2003.

ALPHA RE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.
R. C. Luxembourg B 24.870.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire
qui s'est tenue le mercredi 16 avril 2003 au siège social à 11.00 heures*

1. L'Assemblée décide de réduire le nombre d'Administrateurs de quatre à trois.

2. L'Assemblée décide de nommer comme administrateurs:

M. Paul Kearney, Président;

M. John Vlahoplus, Administrateur;

M. Bruno Durieux, Administrateur.

Leur mandat viendra à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2004 délibérant sur les comptes annuels de 2003.

3. L'Assemblée nomme comme réviseur d'entreprises indépendant:

- PricewaterhouseCoopers, 400, route d'Esch, L-1014 Luxembourg.

Son mandat viendra à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2004 délibérant sur les comptes annuels de 2003.

Pour extrait sincère et conforme

Pour publication et Réquisition

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 8 décembre 2003, réf. LSO-AL02273. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(081750.3/253/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2003.

SHIRAZ S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 63.414.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 13 novembre 2003

Les comptes clôturés au 31 décembre 2002 ont été approuvés.

Décharge a été donnée aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exercice de leurs mandats jusqu'au 31 décembre 2002.

Les mandats d'administrateurs de Caroline Folmer, EDIFAC S.A., Jean Lambert viennent à échéance lors de cette assemblée générale annuelle.

Tous les titulaires se représentent à vos suffrages. Les mandats d'administrateurs de Caroline Folmer, EDIFAC S.A., Jean Lambert sont reconduits jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2005.

Le mandat de commissaire aux comptes de TRUSTAUDIT S.A. vient à échéance lors de cette assemblée générale annuelle.

Le titulaire se représente à vos suffrages. Le mandat de TRUSTAUDIT S.A., commissaire aux comptes est reconduit jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2005.

Extrait sincère et conforme

SHIRAZ S.A.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 8 décembre 2003, réf. LSO-AL02006. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(081991.3/1022/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2003.

GAMMA RE, Société Anonyme.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.
R. C. Luxembourg B 35.415.

—
*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire
qui s'est tenue le mercredi 16 avril 2003 au siège social à 12.00 heures*

1. L'Assemblée décide de réduire le nombre d'Administrateurs de quatre à trois.

2. L'Assemblée décide de nommer comme administrateurs:

M. Paul Kearney,
M. Bruno Durieux,
M. John Vlahoplus.

Leur mandat viendra à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2004 délibérant sur les comptes annuels de 2003.

3. L'Assemblée nomme un nouveau réviseur d'entreprises indépendant:

- PricewaterhouseCoopers, 400, route d'Esch, L-1014 Luxembourg.

Son mandat viendra à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2004 délibérant sur les comptes annuels de 2003.

Pour extrait sincère et conforme

Pour publication et Réquisition

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 8 décembre 2003, réf. LSO-AL02271. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(081757.3/253/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2003.

DELTA RE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.
R. C. Luxembourg B 34.075.

—
*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire
qui s'est tenue le mercredi 16 avril 2003 au siège social à 12.30 heures*

1. L'Assemblée décide de réduire le nombre d'Administrateurs de quatre à trois.

2. L'Assemblée décide de nommer comme administrateurs:

M. Paul Kearney, Président;
M. John Vlahoplus, Administrateur;
M. Bruno Durieux, Administrateur.

Leur mandat viendra à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2004 délibérant sur les comptes annuels de 2003.

3. L'Assemblée nomme un nouveau réviseur d'entreprises indépendant:

- PricewaterhouseCoopers, 400, route d'Esch, L-1014 Luxembourg.

Son mandat viendra à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2004 délibérant sur les comptes annuels de 2003.

Pour extrait sincère et conforme

Pour publication et Réquisition

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 8 décembre 2003, réf. LSO-AL02265. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(081760.3/253/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2003.

QUID NOVI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1716 Luxembourg, 10, rue Joseph Hansen.
R. C. Luxembourg B 57.964.

—
Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 5 décembre 2003, réf. LSO-AL01775, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bertrange, le 9 décembre 2003.

UNIVERSALIA (FIDUCIAIRE) S.A.

Signature

(081796.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2003.

PASSAGE FITNESS FIRST LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5230 Sandweiler, Auf der Hohkaul.
R. C. Luxembourg B 72.875.

Le bilan au 31 octobre 2001, enregistré à Luxembourg, le 5 décembre 2003, réf. LSO-AL01792, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bertrange, le 9 décembre 2003.

UNIVERSALIA (FIDUCIAIRE) S.A.

Signature

(081798.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2003.

CREYF'S TECHNICS S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-4832 Rodange, 462, route de Longwy.
R. C. Luxembourg B 88.152.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 5 décembre 2003, réf. LSO-AL01797, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bertrange, le 9 décembre 2003.

UNIVERSALIA (FIDUCIAIRE) S.A.

Signature

(081800.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2003.

SO.RO.MI. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 57.820.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 4 décembre 2003, réf. LSO-AL01273, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 novembre 2003.

Pour le Conseil d'Administration

G. Schneider / M. Gillardin

Administrateur / Administrateur

(081824.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2003.

EMETEX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 82.778.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 20 novembre 2003

Les comptes clôturés au 31 décembre 2002 ont été approuvés.

Décharge a été donnée aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exercice de leurs mandats jusqu'au 31 décembre 2002.

Les mandats d'administrateurs de Caroline Folmer, EDIFAC S.A., Jean Lambert viennent à échéance lors de cette assemblée générale annuelle.

Tous les titulaires se représentent à vos suffrages. Les mandats d'administrateurs de Caroline Folmer, EDIFAC S.A., Jean Lambert sont reconduits jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2005.

Le mandat de commissaire aux comptes de TRUSTAUDIT S.A. vient à échéance lors de cette assemblée générale annuelle.

Le titulaire se représente à vos suffrages. Le mandat de TRUSTAUDIT S.A., commissaire aux comptes est reconduit jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2005.

Extrait sincère et conforme

EMETEX S.A.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 8 décembre 2003, réf. LSO-AL02003. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(081993.3/1022/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2003.

INTERNATIONAL PUBLISHING & PROMOTORS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 31, Grand-rue.
R. C. Luxembourg B 39.979.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 9 décembre 2003, réf. LSO-AL02456, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 décembre 2003.

Signature.

(081829.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2003.

NOUVELLE PHOTOKALLISTE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 47, avenue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 66.975.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 9 décembre 2003, réf. LSO-AL02459, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 décembre 2003.

Signature.

(081833.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2003.

NOUVELLE PHOTOKALLISTE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 47, avenue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 66.975.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 9 décembre 2003, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 décembre 2003.

Signature.

(081831.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2003.

V.L.G. INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 71.974.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, réf. LSO-AL00922, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 décembre 2003.

SOCIÉTÉ EUROPÉENNE DE BANQUE

Société Anonyme

Banque domiciliataire

Signatures

(081839.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2003.

BELTRAME INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 21.240.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, réf. LSO-AL00932, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 décembre 2003.

SOCIÉTÉ EUROPÉENNE DE BANQUE

Société Anonyme

Banque domiciliataire

Signatures

(081840.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2003.

ESTMAN CAPITAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 86.658.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, réf. LSO-AL00924, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 décembre 2003.

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE

Société Anonyme

Banque domiciliataire

Signatures

(081841.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2003.

SINICE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 69.533.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, réf. LSO-AL00933, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 décembre 2003.

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE

Société Anonyme

Banque domiciliataire

Signatures

(081842.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2003.

SANOGA CHAUFFAGE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3835 Schifflange, 39, rue d'Esch.
R. C. Luxembourg B 84.786.

En date du 20 décembre 2001, les associés de la société SANOGA CHAUFFAGE, S.à r.l. se sont réunis et ont décidé ce qui suit: la société se trouve valablement engagée en toutes circonstances par la signature seule de Monsieur Włodzimierz Noga.

Luxembourg, le 16 octobre 2003.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 27 novembre 2003, réf. LSO-AK06772. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(081873.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2003.

LESS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 40.102.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 26 août 2003

Les comptes clôturés au 31 décembre 2002 ont été approuvés.

Décharge a été donnée aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exercice de leurs mandats jusqu'au 31 décembre 2002.

Les mandats d'administrateurs de EDIFAC S.A., Caroline Folmer, Jean Lambert, et le mandat de TRUSTAUDIT S.A., commissaire aux comptes viennent à échéance lors de cette assemblée générale annuelle.

Tous les titulaires se représentent à vos suffrages. Les mandats d'administrateurs de EDIFAC S.A., Caroline Folmer, Jean Lambert, et le mandat de TRUSTAUDIT S.A., commissaire aux comptes sont reconduits jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2005.

Extrait sincère et conforme

LESS S.A.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 8 décembre 2003, réf. LSO-AL02122. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(082027.3/1022/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2003.

LEWIS HOLDINGS S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 105, Val Sainte Croix.

R. C. Luxembourg B 67.728.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 10 décembre 2003, réf. LSO-AL02880, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 décembre 2003.

Signature.

(081877.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2003.

NEWVALUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R. C. Luxembourg B 62.331.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue exceptionnellement le 25 novembre 2003

3.+4. Par votes spéciaux, l'Assemblée Générale donne à l'unanimité des voix décharge pleine et entière aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'ensemble des mandats relatifs à la clôture des comptes arrêtés au 31 décembre 2002, ainsi que pour la non-tenu de l'Assemblée à la date statutaire.

Leurs mandats venant à échéance à l'issue de la présente Assemblée, nous vous proposons de renouveler les mandats d'administrateurs et de commissaire aux comptes pour une nouvelle période de 6 ans.

5. L'Assemblée acte la démission en date de ce jour de Monsieur Rodney Haigh de son poste d'administrateur et lui donne décharge pour l'exercice de son mandat.

6. L'Assemblée décide de ne pas pourvoir au remplacement de l'administrateur démissionnaire et décide de réduire le nombre de postes d'administrateurs de cinq à quatre. Suite à cette résolution, le Conseil d'Administration se compose dorénavant comme suit:

- Christophe Blondeau
- Nour-Eddin Nijar
- Romain Thillens
- Pierre Hoffmann

Pour extrait conforme

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 9 décembre 2003, réf. LSO-AL02341. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(081895.3/565/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2003.

L.J.D. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8009 Strassen, 117, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 66.156.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 4 décembre 2003, réf. LSO-AL01539, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 décembre 2003.

Signature.

(082006.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2003.

L.J.D. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8009 Strassen, 117, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 66.156.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale statutaire du 25 juillet 2003

Conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915, l'assemblée prend, à l'unanimité des voix, la résolution de poursuivre les activités de la société malgré la perte reportée dépassant le capital social de la société.

Luxembourg, le 4 décembre 2003.

Pour extrait sincère et conforme

S. Meulders / A. Koll

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 4 décembre 2003, réf. LSO-AL01544. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(081998.2//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2003.

65613

LAGFIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 35, avenue de la Liberté.
R. C. Luxembourg B 51.599.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 18 novembre 2003 qu'il a été décidé de distribuer un acompte sur dividende de EUR 1.000.000,-. Celui-ci sera mis à disposition à partir du 4 décembre 2003.

Luxembourg, le 4 décembre 2003.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 9 décembre 2003, réf. LSO-AL02484. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(081896.2//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2003.

PROTEM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 79.245.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 13 novembre 2003

Les comptes clôturés au 28 février 2003 ont été approuvés.

Décharge a été donnée aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exercice de leurs mandats jusqu'au 28 février 2003.

Les mandats d'administrateurs de Caroline Folmer, EDIFAC S.A., Jean Lambert viennent à échéance lors de cette assemblée générale annuelle.

Tous les titulaires se représentent à vos suffrages. Les mandats d'administrateurs de Caroline Folmer, EDIFAC S.A., Jean Lambert sont reconduits jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2005.

Le mandat de commissaire aux comptes de TRUSTAUDIT S.A. vient à échéance lors de cette assemblée générale annuelle.

Le titulaire se représente à vos suffrages. Le mandat de TRUSTAUDIT S.A., commissaire aux comptes est reconduit jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2005.

Extrait sincère et conforme

PROTEM S.A.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 8 décembre 2003, réf. LSO-AL01998. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(081996.3/1022/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2003.

BESYCOCLAM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8009 Strassen, 117, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 68.869.

—
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 4 décembre 2003, réf. LSO-AL01553, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 décembre 2003.

Signatures.

(082005.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2003.

PERALVA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1732 Luxembourg, 1, rue Joseph Hess.
R. C. Luxembourg B 76.150.

—
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 4 décembre 2003, réf. LSO-AL01551, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 décembre 2003.

Signature.

(082010.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2003.

STINTEC S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 154, avenue du X Septembre.
R. C. Luxembourg B 75.595.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 10 décembre 2003, réf. LSO-AL02994, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 10 décembre 2003.

Pour la société

F. Lamparski

Administrateur

(081931.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2003.

IMMOBILIERE ESPACE KIRCHBERG D, Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 77.900.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 8 décembre 2003, réf. LSO-AL02304, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 8 décembre 2003.

Signature

Un mandataire

(082013.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2003.

C.E.E.C. S.A., COMPAGNIE EUROPEENNE D'ETUDES ET DE CONSEIL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5836 Alzingen, 6, rue Nicolas Wester.
R. C. Luxembourg B 47.564.

Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 14 juillet 2003

Lundi, le 14 juillet à 11.00 heures, les actionnaires de la société anonyme C.E.E.C. S.A., se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire au siège social conformément à l'article 15 des statuts.

Monsieur Marc Laurysen élu président de l'Assemblée procède à la constitution du bureau et désigne comme scrutateur Monsieur Vincent Villem et comme secrétaire Axel Rust.

Il résulte des constatations du bureau que tous les actionnaires reconnaissent avoir été dûment convoqués et ont renoncé, pour autant que de besoin, à toute publication; que suivant la liste de présence toutes les 700 actions émises sont présentes ou représentées et donnent droit à 700 voix.

La présente Assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points à l'ordre du jour qui sont les suivants:

1. Rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes et approbation des bilans et des comptes de profits et pertes au 31 décembre 2002.
2. Décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
3. Divers.

Après avoir pris connaissance du rapport verbal du conseil d'administration et du rapport écrit du commissaire aux comptes sur l'exercice commençant le 1^{er} janvier 2002 et se terminant le 31 décembre 2002, l'Assemblée prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée Générale approuve le bilan et le compte de pertes et profits au 31 décembre 2002 tels qu'ils lui sont présentés par le conseil d'administration et décide de reporter le bénéfice de l'exercice de EUR 44.484,-.

Deuxième résolution

Par votes spéciaux, l'Assemblée Générale donne décharge pleine et entière aux administrateurs ainsi qu'au commissaire aux comptes pour l'exécution de leurs mandats au cours de l'exercice sous revue.

L'ordre du jour étant épuisé, personne ne demandant plus la parole, la séance est levée après lecture du procès-verbal qui est signé par le président, le scrutateur et le secrétaire.

Signature / Signature / Signature

Le Président / Le Scrutateur / Le Secrétaire

Enregistré à Luxembourg, le 5 décembre 2003, réf. LSO-AL01889. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(082014.2//35) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2003.

EURO-BECKING S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-5836 Alzingen, 6, rue Nicolas Wester.
R. C. Luxembourg B 84.697.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 8 avril 2003

Mardi, le 8 avril à 11.00 heures, les actionnaires de la société anonyme EURO-BECKING S.A., se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire au siège social conformément à l'article 15 des statuts.

La présente Assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points à l'ordre du jour qui sont les suivants:

1. Rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes et approbation des bilans et comptes de profits et pertes au 31 décembre 2002.
2. Décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
3. Divers.

Première résolution

L'Assemblée Générale approuve le bilan et le compte de pertes et profits au 31 décembre 2002 tels qu'ils lui sont présentés par le conseil d'administration et décide de reporter la perte de l'exercice de EUR 4.313,-.

Deuxième résolution

Par votes spéciaux, l'Assemblée Générale donne décharge pleine et entière aux administrateurs ainsi qu'au commissaire aux comptes pour l'exécution de leurs mandats au cours de l'exercice sous revue.

L'ordre du jour étant épuisé, personne ne demandant plus la parole, la séance est levée après lecture du procès-verbal qui est signé par le président, le scrutateur et le secrétaire.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 5 décembre 2003, réf. LSO-AL01890. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(082017.2//26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2003.

IMMOBILIERE ESPACE KIRCHBERG A, Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 77.897.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 8 décembre 2003, réf. LSO-AL02297, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 décembre 2003.

Signature

Un mandataire

(082018.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2003.

DIAMOND EUROPE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 51.021.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 26 novembre 2003

Les comptes clôturés au 31 décembre 2002 ont été approuvés.

Décharge a été donnée aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exercice de leurs mandats jusqu'au 31 décembre 2002.

Les mandats d'administrateurs de Caroline Folmer, EDIFAC S.A., Jean Lambert viennent à échéance lors de cette assemblée générale annuelle.

Tous les titulaires se représentent à vos suffrages. Les mandats d'administrateurs de Caroline Folmer, EDIFAC S.A., Jean Lambert sont reconduits jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2005.

Le mandat de commissaire aux comptes de TRUSTAUDIT S.A. vient à échéance lors de cette assemblée générale annuelle.

Le titulaire se représente à vos suffrages. Le mandat de TRUSTAUDIT S.A., commissaire aux comptes est reconduit jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2005.

Extrait sincère et conforme

DIAMOND EUROPE S.A.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 8 décembre 2003, réf. LSO-AL02104.– Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(082032.3/1022/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2003.

NEWVALUX S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.
R. C. Luxembourg B 62.331.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2002, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 9 décembre 2003, réf. LSO-AL02344, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(082045.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2003.

G.R.H. MANAGEMENT LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-8077 Bertrange, 183, route de Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 82.559.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 9 décembre 2003, réf. LSO-AL02339, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Certifié conforme

P. Duchateau / A. Leone

Administrateurs

(082046.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2003.

SEMINAIRE INVESTISSEMENT S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.
R. C. Luxembourg B 65.937.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2002, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 9 décembre 2003, réf. LSO-AL02329, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(082049.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2003.

NORTH LIFE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.
Siège social: L-9156 Niederfeulen, 77, route de Bastogne.
R. C. Diekirch B 97.202.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 9 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 8 décembre 2003.

F. Unsen.

(903152.3/234/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 9 décembre 2003.
